



<https://www.rp59.fr>



rp59@orange.fr



Racines et Patrimoine
en Avesnois

Bulletin N° 59 de décembre 2024

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

DANS CE NUMÉRO :

EDITO

Sommaire	1
Le théâtre de Maubeuge.	2
Les grands hivers.	4
Le meurtre d'Usmée Dumont, 1835 (berger de Rousies).	10
Lemaitre Jean-Baptiste, originaire de Landrecies, guillotiné en Nouvelle Calédonie.	12
Dutranoy Jean Baptiste, roséen condamné aux travaux forcés.	13
Originaux de l'Avesnois condamnés aux travaux forcés au XIX ^e siècle.	14
Registres matricules de l'ancien régime : Larouillies, Le Favril et Lez Fontaine,	23
Faits divers et accidents, année 1889	31
Bulletin d'adhésion 2025	38

Notre dernière sortie de l'année, le marché de Noël à Rousies, le premier week end décembre, nous a permis de faire de nombreuses rencontres. Merci à Michel et Gérard pour leur participation.

Ces trois deniers mois, notre base de données s'est étoffée de 664 actes notariés retranscrits. Merci à Jean pour ce magnifique travail. Contactez-moi si vous voulez participer.

Nous avons repris nos ateliers découvertes des outils informatiques. Ils se continueront l'an prochain. Merci à Mathilde, Bruno, Michel et Gérard pour leur participation.

Les projets 2025 ont été préparés, nous les évoquerons dans le prochain bulletin.

N'hésitez pas à poser vos questions ou poster vos trouvailles sur notre groupe facebook « *Racines et Patrimoine en Avesnois* »

Comme chaque année à cette époque démarrent les renouvellements d'adhésion. La dernière assemblée générale a fixé le montant de la cotisation à 20 euros. Vous trouverez le bulletin de demande ou de renouvellement d'adhésion en dernière page

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 19 février 2025 à 17h45, au local de l'association.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de fructueuses recherches pour 2025.



Marché de Noël à Rousies



LE THEATRE DE MAUBEUGE

Jadis les troupes qui venaient divertir les citadins ne disposaient que de la grange Berteau, grande bâtisse peu confortable, sur le quai de Jemmapes, à l'endroit où fut construit le temple protestant, près de l'Arsenal. Il était fréquent de voir se promener les rats parmi les spectateurs, selon d'anciennes chroniques. Et des quinquets fumeux éclairaient la « salle » et empoisonnaient l'assistance. C'était loin des éclairages, de la fée électricité, des projecteurs spots et tubes au néon. Malgré tout c'était délicieux d'assister à une représentation !

Ensuite, le chariot de Thespis se remisa dans l'église du collège qui fut plus tard la salle Sthrau. Les compagnies Rancy ou Gaillet y jouaient des drames dont le prototype était le vieux mélo « les crochets du père Martin » qui faisait sangloter la galerie. C'est ce qu'on appelait jadis : s'amuser follement.

Lorsque le 3^e Cuirassiers s'installa à Maubeuge il logea ses écuries pour les chevaux de

la remonte dans le rez-de-chaussée de la vieille église des jésuites et les comédiens durent monter à l'étage où était la salle de distribution des prix du collège. Les acteurs y aménagèrent la scène, les loges, des galeries et banquettes. La troupe Gaillet y jouait les anciennes comédies et les mélodrames du répertoire, tels « le Bossu » et « le Juif errant ».

En 1879, Mr Horrie étant maire, MM. Berteau et Herbecq, adjoints, un véritable théâtre ouvrit ses portes rue St-Jacques.

Une troupe à demeure, jouait le dimanche et le jeudi, des drames et aussi des comédies.

Les « cloches de Corneville » y furent présentées à la fin de la saison. C'était la première fois que l'on jouait ici une opérette. » Les cloches de Planquette » avaient eu leur première représentation à Paris, à la Gaîté Lyrique, en 1877, et le succès n'avait pas été décisif. Aussi c'est avec une certaine crainte



Le théâtre de Maubeuge, édifié en 1879 en haut de la rue Saint-Jacques et à l'angle de la poste, incendiée par les bombes en 1940.

que l'on attendait la représentation, pour laquelle il avait été fait appel à quelques artistes de l'extérieur. L'orchestre fut renforcé et « l'Orphéon Maubeugeois » chanta les chœurs. Le succès fut grand et la salle pleine pendant cinq soirées.

Les Maubeugeois assurèrent pendant longtemps le succès de leur scène avec des pièces de Jules Sandeau, George Sand, Alexandre Dumas, Albert Delpit..

La troupe de Mons assura ensuite le service théâtral et toutes les opérettes du répertoire furent présentées. On donna même du grand opéra : « Faust », « les Huguenots », « Lucie de la Memor », « la cocarde de Mimi Pinson » avec sa musique légère a charmé durant plusieurs saisons le public régional. Elle fut reprise par la troupe municipale que dirigèrent entre les deux guerres, M. Davernay, puis MM. Désir, Trésal-Mauroy, Fortune Chevalier...

Le public de la Sambre était friand d'opérettes et d'opéra comiques et l'on peut citer parmi les pièces inscrites au répertoire d'alors : » les Dragons de Villars », « Rêve de Valse », « La Tosca », « Carmen », « Bicha », « Mireille », « Véronique », « La Mascotte », « La veuve joyeuse », « la Chaste Suzanne », « Les Mousquetaires au Couvent »...

Il y eut aussi parmi les animateurs de théâtre, l'Université populaire de la Sambre, fondée par M. Domboy, qui fit donner « le Luthier de Crémone », « le Duel », « le Petit Duc », « l'Avare » et « Poil de Carotte ».

Les sociétés locales avec les Anciens combattants, le Cercle symphonique, l'Amicale des mutilés inscrivirent au programme

« Lakmé », « Madame Butterfly », « Si j'étais roi », « La Veuve-Joyeuse », « l'Arlésienne », « Mignon »...

Il y eut encore au fil des ans: les soirées des tournées Baret (« les ailes brisées », « Dédé », « Mon curé chez les riches » ...

Peu avant la guerre la difficulté de maintenir une troupe à demeure ou à partager avec le Théâtre de Mons obligea faire appel à des tournées venues de Paris, dont la qualité laissa à désirer.

Une des dernières séances fut « le Rosier de Mme Husson » qui déçut l'assistance car le « rosier » avait au moins la cinquantaine, sinon plus !

Francis Potvin

LES GRANDS HIVERS

Relevés dans *le Journal de Fourmies* de 1889

Le froid qui sévit en ce moment m'a suggéré l'idée de faire un retour sur le passé et de publier pour les lecteurs du fournil de Fourmies les notes que j'ai recueillies sur les hivers qualifiés de grands, parce qu'un froid excessif les a rendus mémorables.

271 ans avant Jésus-Christ, la neige persista à Rome pendant quarante jours et atteignit sur la place du Forum une hauteur extraordinaire.

400. La mer Noire gela dans toute son étendue.

406 407. Dans la nuit du 31 décembre 406 au 1^{er} janvier 407, les Vandales, repoussés par les Franks, gardiens de la rive gauche du Rhin, trompant leur vigilance, traversèrent à pied sec le Rhin glacé.

545 et 517. L'histoire a enregistré les hivers de ces deux années comme ayant été terribles pour les Gaules. Les rivières gelèrent au point qu'elles formèrent des routes aussi solides que la terre ferme. Grégoire de Tours rapporte que les oiseaux, pressés par la faim et le froid, se laissaient prendre à la main et sans qu'il fût besoin de leur tendre aucun piège.

593 et 763. Ces années sont signalées par nos historiens comme ayant été cruellement éprouvées par les frimas ; en 763 notamment, on traversait le détroit des Dardanelles sur la glace.

822. Les charrettes passèrent sur la Seine pendant plusieurs mois.

859. Cet hiver vint s'ajouter aux maux de la guerre que soutenait Karle-le-Chauve contre les Normands.

860. Voici en quels termes Mézeray parle de cet hiver : « L'hiver de cette année 860 fut si fort que la mer Adriatique se glaça, et les marchands de ces côtes portèrent leurs denrées à Venise par charroi. On vit tomber en

plusieurs endroits de la neige couleur de sang, ce qui ne semblera pas merveilleux à qui considérera que l'on a vu souvent des pluies de même. »

872. Il neigea sans discontinuer depuis le premier novembre 872 jusqu'à l'équinoxe du printemps 873.

874. Cet hiver fut excessivement long et rude ; il dura du premier septembre au 31 mars. Il tomba une si grande quantité de neige que les forêts devinrent inaccessibles et qu'on ne pouvait plus se procurer de bois. « Nul hors qui lors vesquit, n'avoit ainques veu si forz », dit la Chronique de Saint-Denis.

Ajoutons qu'à cette époque la France était également désolée par la peste et la famine ; ces deux fléaux, au dire des Annales de Fulde, emportèrent plus du tiers de ses habitants.

887, 927, 940, 1020, 1043 et 1067. Hivers longs et rigoureux. En 927. Henri le fondateur, duc de Saxe, roi allemand, assiégea Brandebourg en plein hiver ; il établit son camp sur la glace et les étangs dont cette ville est entourée.

1061. Froids excessifs. En Angleterre, la famine survint à la suite et réduisit les malheureux à manger du chien, du cheval et même, dit-on, de la chair humaine.

1076 à 1077. Les fortes gelées durèrent quatre mois et demi ; les vignes furent perdues ; le blé manqua entièrement.

C'est au milieu de ce rigoureux hiver que l'empereur d'Allemagne Henri IV, déposé par le pape Grégoire VII, passe les Alpes et va trouver le pontife à Reggio. Il attend trois jours à la porte du château de Canossa à jeun, couvert d'un cilice, les pieds nus dans la neige implorant la faveur d'être admis auprès d'Hildebrand pour solliciter son absolution. C'est le cas de dire : autres temps, autres croyances.

1124. On vit les anguilles sortir des marécages gelés du Brabant pour se cacher au fond des granges où elles périrent.

1133, 1210, 1234, 1316. Hivers exceptionnellement rigoureux.

1305 et 1364. Toutes les rivières de France furent gelées ; sur le Rhône, la glace avait, dans quelques endroits, quinze pieds d'épaisseur.

1372. Cet hiver fut d'une rigueur excessive ; toutes les vignes du Laonnois et de la Champagne furent gelées.

1408. L'hiver de 1408 fut si rigoureux que de mémoire d'homme on n'en avait vu de semblable. Les voitures les plus chargées passaient sur les rivières couvertes d'une épaisse couche de glace ; les puits mêmes gelèrent jusqu'au fond ; la plupart des vignes et des arbres à fruits périrent et beaucoup de pauvres moururent d'inanition. Les troupeaux, le gibier et les oiseaux succombèrent sous la rigueur du froid. Le vin gela dans les caves et on le coupait avec la hache. Les greffiers du Parlement de Paris déclarèrent qu'ils ne pouvaient enregistrer les arrêts, l'encre gelant au bout de leur plume, malgré le grand feu qu'on entretenait dans les salles.

1420. Froids excessifs qui se prolongèrent jusqu'à Pâques et occasionnèrent une grande famine suivie d'une mortalité extraordinaire. A Paris, les malheureux se disputaient dans les rues les plus vils aliments. Les loups venaient dévorer les cadavres jusque dans l'intérieur des villes. « On ne voyait sur le fumier, parmi les rues, que petits enfants par vingt et trente, criant : Je meurs de faim ! et n'était si dure de cœur qui n'en eut pitié ; mais les pauvres ménagers ne leur pouvaient aider, car on n'avait ni pain, ni blé, ni bûches, ni charbon. » (Journal d'un Bourgeois de Paris).

1422. « Il faisait si très froid, dit une chronique, que personne ne faisait quelque labour, soultier, crocher, jouer à la pelote et autres jeux pour se chauffer. »

1434. Froid intense surtout sur la fin de décembre. Les plus grandes rivières, notam-

ment la Seine, gelèrent au point que des voitures lourdement chargées les traversaient sur la glace.

1480. Hiver terrible, car les gelées durèrent neuf mois. Dans nos contrées le froid fut excessif sans interruption depuis Noël jusqu'au huit février suivant. Il n'y eut point de vin, mais ce qui surprend, c'est que les pigeons se multiplièrent d'une telle manière qu'on en avait une douzaine pour six deniers. Cet hiver survint après un été excessivement chaud, peu de jeunes blés résistèrent.

Voici comment s'exprime Pierre de l'Estoile :

« L'an mil quatre cent quatre-vingt
Durèrent neuf mois les gelées,
Grand hiver fut et petit vin
Hautes et basses villes gelées,
Coulons (pigeons) à grandes randonnées
Mangèrent les choux en Laonnais.
On en prit tant par grande volée,
Qu'on en eut six pour trois tournois. »

1522. Le froid fut si intense que les blés gelèrent dans le nord de la France.

1543 et 1544. Comme en 1408, le vin gela dans les caves et on le coupa avec des haches.

1564. Cet hiver fut compté au nombre des calamités de l'époque. Les rivières porteront voitures et à Laon l'eau des puits gela.

« L'an mil cinq cent soixante-quatre,
La veille de la Saint-Thomas,
Le grand hiver nous vint combattre
Tuant les vieux noyer à tas ;
Cent ans qu'on ne vit tel cas,
Il dura trois mois sans lâcher,
Un mois oultre Saint-Mathias,
Qui fit beaucoup de gens fâchés. »
(Pierre de l'Estoile⁽¹⁾).

1565-1566. La gelée commença le quinze décembre et se continua jusqu'en février avec une telle intensité que les chariots chargés traversaient l'Aisne sur la glace. Pierre de l'Estoile nous a laissé sur les suites de cet hiver les quelques bouts-rimés (textes, sonnets) que voici :

« L'an mil cinq cent soixante-six
De grains fut de très grande cherté,
Car dans les halles de Paris
Le six juillet exépté
Fut le tourment vingl-deux livres,

Avec vingt-quatre blancs ;
 Le seigle valut treize francs,
 Douze livres se vendit l'orge,
 Et comme est écrit dans les livres
 L'avoine dix livres valut,
 Dont, je vous jure par Saint Georges,
 Qu'onques si mauvais temps ne fut ;
 Le méchant vin était bien cher.
 Assez à bon compte la chair. »

1570. « L'hiver, dit Mézeray, fut si rude depuis la fin de novembre 1570 jusqu'à la fin du mois de février suivant, que durant, ces trois mois entiers il tint les rivières gelées à porter le charroi et brula les arbres fruitiers jusque dans les racines, même en Languedoc et en Provence. »

1589. Le Rhône, à Tarascon, portaient les voitures et les charrettes ; le colonel Alphonse y lit passer des canons à plusieurs reprises, et le maréchal de Montmorency le franchir avec une compagnie de gendarmes.

1590. Hiver rigoureux qui causa une grande disette. La famine fut telle qu'une livre de pain se payait un écu et un setier de blé cent vingt écus.

1607-1608. Cet hiver fut longtemps appelé le Grand Hiver.

La froidure commença à devenir très âpre le 21 décembre et dura plus de deux mois sans relâcher qu'un jour ou deux, dit Mézeray ; elle glaça ou, pour mieux dire, pétrifia toutes les rivières, au point qu'on put traverser la Seine à chariots. Elle fit périr presque toutes les jeunes vignes et les plantes ; tua plus de la moitié des oiseaux et du gibier, et près du quart de bestiaux dans les étables ; on trouvait dans les chemins et dans les rues quantité d'hommes morts de froid. Le dix janvier, pendant une messe célébrés à Saint-André-des-arts, à Paris, le vin gela dans le calice ; on dut le faire fondre sur un réchaud.

Les chaleurs de l'été égalèrent presque les rigueurs de l'hiver ; on remarqua néanmoins que l'année 1608 fut des plus abondantes.

1621-1622. La mer Adriatique se prit du mois de décembre 1621, au mois de janvier 1622.

1636-1637. Hiver long et froid. Il fut un bien, car il fit cesser la contagion qui, à Laon particulièrement, sévissait depuis quatre ans et

enleva un tiers de la population de cette ville.

1648. L'année 1648 fut signalée par la longueur de l'hiver qui dura cinq mois entiers, depuis la Toussaint jusqu'au 26 mars 1649, jour de Pâques fleuries ; les neiges furent tellement abondantes, qu'on vit la terre plusieurs fois recouverte jusque quatre pieds de hauteur.

1657-1658. Froid général dans toute l'Europe, suivi d'une grande disette. Les neiges furent tellement abondantes, qu'elles interceptèrent toutes les communications. Au cœur de cet hiver, Charles X, roi de Suède, traversa le Petit-Belt avec une armée de vingt mille hommes et sa grosse artillerie.

1665. Une température de 21 degrés centigrades au-dessous de zéro fut observée à Paris pendant le mois de février 1665.

Il faut remarquer qu'on commençait seulement alors à tenir note des observations thermométriques.

1683-1684. Hiver long, froid et très-âpre en France, notamment dans la Touraine. La gelée dura treize semaines ; elle fit périr dans les environs de Chauny la presque totalité des vignes. Le tiers des habitants des campagnes voisines de Tours mourut de faim et de misère. A Londres, la Tamise gela au point que les voitures se promenaient sur la glace qui avait acquis une épaisseur de près de vingt-huit centimètres. Il fut tenu sur ce fleuve une foire qui dura deux semaines ; on donna sur ce même fleuve une chasse au renard, un combat de taureaux et autres festivités singulières.

1691. Cet hiver commença dans les premiers jours d'octobre par une grande quantité de neiges qui empêchèrent de faire les vendanges.

1694. Cet hiver fut aussi rigoureux, pour nos environs, que celui de 1684.

1709. Froid excessif qui atteignit toute l'Europe ; le thermomètre marqua vingt-trois degrés à Paris. Ce froid commença le jour de Noël et dura jusqu'au mois de mars, avec une intensité sans exemple. Non seulement les rivières furent gelées, mais encore la mer elle-même sur une grande étendue, dans la

Manche, à Sète et à Marseille. Les grains confiés à la terre gelèrent dans les sillons ; la plupart des arbres fruitiers périrent ; plusieurs chênes, noyers et autres arbres éclatèrent et furent fendus jusqu'aux racines.

On ramassait chaque jour sur les routes quelques personnes mortes de froid. La disette joignit ses ravages à ceux de la saison. Louis XIV vendit sa vaisselle pour venir en aide aux malheureux, et Madame de Maintenon en fut réduite à faire servir sur sa table du pain d'avoine, à cause de la difficulté de se procurer du blé. Ce pain d'avoine était un luxe : les pauvres gens mangèrent jusque de l'herbe.

Dans un grand nombre de provinces, l'impossibilité de conserver le vin et l'eau à l'état fluide, fit interrompre la célébration de la messe.

A Château Thierry, un enfant qui jouait dans une chambre avec des enfants de son âge, s'étant avisé de mettre sa langue sur le bouton d'une serrure, il ne put la retirer qu'en y laissant une partie de la peau, ce qui occasionna une plaie qui fut longue à guérir.

1716. Le thermomètre marqua vingt degrés à Paris.

1734. Le thermomètre descend à soixante-sept degrés dans la Tartarie chinoise.

1740. Hiver long et rigoureux : dans nos parages, il est encore tombé de la neige en abondance les 18 et 20 mai. Comme en 1709, les blés furent gelés et la récolte presque nulle, ce qui occasionna une affreuse famine et une grande mortalité. Les vignes furent tellement gelées dans nos contrées, qu'on ne put aller en vendange ; le blé valut deux cents livres le muid.

Le froid s'étendit à toute l'Europe. A Saint-Pétersbourg, on éleva un palais de trente-un pieds de longueur sur dix-sept de largeur, avec des blocs pris dans la Neva : il servit de salle de danse.

C'est de cette année, quand elle fut passée, qu'est venu le dicton populaire : « Que de toi comme de l'an quarante. »

1742-1768. Il y eut 17 à 18° de froid à Paris.

1762. Le froid commença à se faire sentir avec beaucoup d'intensité le 26 novembre et continua sans interruption jusqu'au 28 jan-

vier. La terre gela à un mètre de profondeur. On dut enterrer les morts dans les églises, à cause de l'impossibilité de creuser les fosses dans les cimetières.

1766 1767. Il y eut trente-deux jours de glace à Viviers et trente-sept à Montpellier. Un grand nombre de pauvres moururent de froid. Louis XVI fit ouvrir au peuple les cuisines du palais de Versailles et ordonna d'allumer de grands feux dans les rues de Paris.

1776. La Seine resta prise pendant vingt-cinq jours ; son embouchure apparut couverte de glace sur une largeur de huit kilomètres, seulement les marées brisaient chaque jour cette masse solide.

1783. Cet hiver fut des plus rigoureux ; cette fois la Seine resta prise pendant soixante-neuf jours. Louis XVI fit de nouveau allumer de grands feux dans les rues et les carrefours pour chauffer le pauvre peuple. Il y eut en décembre, à Paris, dix-neuf degrés de froid.

1788-1789. L'hiver arriva dès le mois de septembre, et les froids prirent une intensité faisant pressentir la saison la plus dure. Dès le dix-huit septembre, la livre de pain se payait cinq livres sur le marché de Château-Thierry. Au mois de novembre, on trouva déjà des malheureux morts de froid sur les routes. En décembre, l'Aisne gela si profondément que tout le poisson fut détruit. Les moulins s'arrêtèrent, même sur les cours d'eau les plus rapides. On entendait les arbres éclater. Dans des maisons mal défendues contre la rigueur du temps, des familles pauvres périrent jusque dans leur lit. La semence périt dans le sein de la terre. Les forêts étaient envahies par les pauvres qui, malgré tout, y prenaient de quoi se chauffer. Au mois de mai 1789, on était encore obligé de faire du feu.

Cet hiver sera à jamais mémorable. La mer se congela sur les côtes de l'Océan ; les masses de glace obstruèrent tous nos ports de mer et couvraient la Manche à deux lieues au large, le vin se congela dans les caves et la glace se forma dans les puits les plus profonds. Le 14 décembre 1788, on vit à Neuf-Brisach 30 degrés. A Paris, le froid commença le 25 novembre et dura cinquante jours consécutifs. La neige atteignait la hauteur de soixante-quatre centimètres les glaces des étangs mesuraient soixante centimètres d'épaisseur, on

traversait à pied le Rhône et la plupart de nos rivières. Des voitures chargées traversaient le Rhin d'une rive à l'autre, ainsi que le Grand-Belt.

On vit 22 degrés de froid à Paris et 37 et demi à Bale.

1795. Le 25 janvier, température hyperboréenne à Paris de 23 degrés et demi : c'est le plus grand froid qu'un thermomètre à l'air libre y ait accusé. Rappelons toutefois que ce n'est qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle, qu'on tient note des observations thermométriques.

Les gelées persistèrent durant quarante-deux jours. L'Escaut, le Mein, le Rhin, la Seine furent gelés au point que des voitures et plusieurs corps d'armée les traversèrent en plusieurs endroits. Des escadrons de hussards, courant au galop sur le Zuyderzée et commandés par Perchegru, enlevèrent le 5 février la flotte hollandaise arrêtée au milieu des glaces : exemple unique dans l'histoire de voir une armée navale enlevée par la cavalerie.

Les hivers de 1798-1799 et de 1799-1800 furent aussi signalés par des froids très vifs.

1808 1809. Le thermomètre à Moscou descendit à 44 degrés ; le mercure se solidifiait à l'air libre.

1812. Qui n'a entendu parler de cet hiver signalé par la désastreuse campagne de Russie, et qui se termina par un froid de 37 degrés ?

1820. Cet hiver ne fut pas long ; mais il survint tout à coup du 7 au 9 janvier un froid violent qui descendit à 15 degrés en Provence et à 17 degrés et demi à Marseille. Cette rigueur insolite fut fatale à la vigne, mais surtout aux oliviers et aux orangers.

1829-1830. Hiver précocé, long et pénible : c'est le plus grand de la génération actuelle. La neige est restée trente-deux jours sur la terre, du 18 décembre au 19 janvier. A Paris, la température tomba à dix-huit degrés.

1838 1840 et 1844. Années également célestes par leur froid rigoureux. On parle toujours près de nos foyers, de l'hiver de la rentrée des cendres de Napoléon 1^{er} (1840).

1846. Le 14 décembre, à Pontarlier (Doubs), le thermomètre marqua 31 degrés 3 : c'est la plus basse température qui se soit jamais produite en France.

1854 et 1864. Hivers très rudes. Pendant celui de 1864, on a constaté 10 degrés à Paris le 6 janvier et 30 degrés à Prague. Les chênes séculaires des forêts se fendirent avec un bruit de tonnerre.

1870-1871. Parlerons-nous de ce douloureux hiver ? Les souvenirs qu'il rappelle sont poignants et resteront fatalement liés à l'histoire de notre chère France.

Le 23 décembre eut lieu la bataille de Bapaume, l'armée de Faidherbe dut coucher sur le champ de bataille, dure nuit d'affreuse gelée, par 14 degrés.

Les 2, 3 janvier, eut lieu la bataille de Bapaume, par un froid non moins vif.

Le 7 janvier survint un faux semblant de dégel. Le temps était brumeux et sombre, la glace commençait à fondre ; mais bientôt le vent retourna au nord-est et la glace reprit de plus belle à la surface de la terre, pendant que l'humidité retenue par le sous-sol resté profondément durci, pourrit les jeunes plantes entre deux terres, au détriment de l'agriculture dont les blés furent détruits en grande partie et dont les jeunes trèfles furent entièrement perdus. Quantité de plantes, d'arbres et d'arbustes périrent.

Le 8 janvier, la neige tomba en abondance et le froid reprit avec intensité. Le dégel survint le 19 janvier, jour néfaste de la bataille de St-Quentin et nos pauvres soldats durent battre en retraite les pieds dans la boue.

1874-1875. Au commencement de janvier, le thermomètre à Pontarlier descendit à vingt degrés.

« La Frontière » indique qu'au nouvel an 1875, le thermomètre est descendu à 16 degrés en dessous de zéro, la Sambre ayant été prise en plusieurs endroits par la glace.

Il me reste à parler de l'hiver 1879-1880 qui malheureusement n'occupe une place que trop honorable parmi ceux dont nous venons de rappeler les rigueurs. La neige commença à tomber le 1^{er} décembre ; elle reprit le trois pour tomber en abondance dans les nuits des quatre au cinq et cinq au six. Dans nos environs, il n'y en avait pas moins de vingt-cinq

centimètres en plaine : les communications, même par chemin de fer furent interrompues. Dans la nuit du deux au trois, le thermomètre descendit à 14 degrés et même à 16 et 17 degrés dans les endroits non abrités ; nuit du 6 au 7, 22 degrés dans les endroits découverts : le sept décembre, à huit heures du matin, il marquait encore 18 degrés à Avesnes ; nuit du huit au neuf, la Loire est entièrement prise de Nantes à la mer ; à Rouen, la Seine est prise également à plus forte raison dans la nuit du neuf au dix, où le thermomètre, dans nos parages, descendit à 22 degrés et même à 25 à 26 degrés en rase campagne : on constata 29 degrés à Toul. On put traverser la Meuse sur la glace à Charleville. Le onze, à Autun, 31 degrés ; nuit du quinze au seize, 25 degrés à l'abri à Avesnes. Le dégel commença seulement le vingt-huit décembre : on traversait alors sans danger la Seine à Paris.

Il dura quatre à cinq jours, juste le temps nécessaire pour faire fondre la neige. Il gela de nouveau tout le mois de janvier 1880, mais avec beaucoup moins d'intensité qu'en décembre. Il y eut toute fois encore 5 à 10 degrés de froid presque toutes les nuits ; dans celle du 24 au 25, on en constata même 14 à Avesnes et 10 le 25 à huit heures du matin.

Au commencement de février, il gelait encore toutes les nuits, mais les après-midis étaient magnifiques.

Cet hiver fit périr une grande quantité de pommiers dans nos parages : perte qui ne pourra guère être réparée avant un quart de siècle.

Les rigueurs des hivers, à part quelques faits isolés, n'amènent plus maintenant la misère et la mortalité qu'elles produisaient autrefois, notamment au Moyen-âge, car la charité sait se multiplier et la fraternité n'est plus un vain mot.

(1) Pierre de l'Estoile (1546-1611) est célèbre pour ses Mémoires, journaux rédigés entre 1574 et 1610.

LE MEURTRE D'USMÉE DUMONT, FERMIER DE LA CENSE D'EN HAUT A ROUSIES

1835

Eusmée Dumont, marchand de moutons, domicilié à Rousies, s'en était allé dimanche matin 6 décembre 1835 à Dompierre toucher une somme de 540 francs qui lui était due.

Sa femme, ne le voyant pas revenir, conçut quelques inquiétudes : ces inquiétudes redoublèrent lorsqu'elle vit le chien de son mari. Elle fit part de ses craintes à un de ses beaux-frères, qui, accompagné d'un voisin, partit pour aller à la rencontre de Dumont.

Après quelques jours de recherches et d'informations infructueuses dans les environs de Dompierre, comme ils revenaient, jeudi, par la route de Limont-Fontaine et Saint Rémy, ils s'aperçurent que le chien de Dumont, qui les accompagnait, faisait quelques démonstrations, et s'approchait d'une haie située sur le bord du chemin. Après avoir fait quelques recherches dans cet endroit, ils trouvèrent dans la haie une casquette, qu'ils reconnurent pour être celle que Dumont portait habituellement ; à quelque distance de là, ils virent que le chien s'arrêtait dans un endroit où la terre avait été fraîchement remuée : en effet, après avoir ôté quelques pelletées de terre, ils aperçurent le corps du malheureux Dumont replié et entassé dans un trou de deux pieds carrés environ. On n'avait pu lui faire prendre cette position qu'en lui cassant l'échine. Son crâne était tout fracassé.

L'endroit où il a été enterré, et où sans doute le crime a été commis, n'est pas éloigné du moulin appartenant au sieur Caudron. Le meunier avait, dans la journée de dimanche, remarqué un chien qui rôdait dans les environs de son moulin ; craignant que ce fût un chien enragé, il lui avait tiré plusieurs coups de fusil, pour lui faire prendre la fuite. Ce n'est donc que par force que le chien, qui n'était autre que celui de Dumont, avait quitté le corps de son maître.

Les investigations de la justice ont fait connaître que Dumont avait passé la nuit qui a précédé sa mort dans un cabaret avec le nommé Constant Bomblet, berger à Dompierre, de qui il avait reçu une somme de 400 francs : la fuite de ce dernier fait peser sur lui

de grandes présomptions de culpabilité.

Dumont laisse 5 enfants, dont le dernier a à peine trois mois ; sa femme est en ce moment bien mal. Une collecte a été faite pour elle à Rousies et villages circonvoisins ; elle aura lieu dans les autres localités de l'arrondissement aussitôt que M. le sous-préfet en aura donné l'autorisation.

Bomblet a été arrêté en Belgique en janvier 1837 et ramené en France.

Le procès a lieu à Douai le 22 avril suivant. L'accusé est condamné à vingt ans de travaux forcés.

LE JUGEMENT, LE BAGNE :

BOMBLET Constant est né à Ecuélin le 18 fructidor an XIII (5 septembre 1805), fils de Constant, berger, et de Marie Sylvestre Mercier.

Il a épousé Florentine Couvreur le 29 octobre 1828 à Beaufort.

Berger et marchand de moutons, il est domicilié à Dompierre.

Il a été condamné par contumace par la Cour d'Assises du Nord à Douai le 2 mai 1836 à la peine de mort à raison du crime de Dumont. Arrêté à Neufchâteau (Belgique) pour prévention de vagabondage et différents vols que l'on ne put prouver avoir été commis, il a été condamné par le tribunal de Neufchâteau à 8 jours de prison pour délits de vagabondage. L'avis de l'arrestation ayant été transmis aux autorités françaises, son arrestation fut réclamée et obtenue le 7 janvier 1837.

Le jugement à Douai :

Le 22 avril 1837, il est jugé par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir le 6 décembre 1835 volontairement homicide Usmée Dumont, marchand de moutons à Rousies, et condamnée à la peine des travaux forcés pour vingt ans. La circonstance de préméditation a été écartée par le jury.

Il a été exposé le 29 mai 1837⁽¹⁾.

Il arrive au bagne de Brest le 21 août 1837 et obtient le matricule 698.

Il a été libéré le 26 avril 1857 et se retire à Beaufort où demeure son épouse Florentine Couvreur, et ses fils Constant et Florentin. Il décède dans cette commune le 3 juin 1869.

Acte de décès d'Usmée Dumont, état civil de Saint Rémy du Nord.

L'an mil huit cent trente cinq, le onze du mois de décembre, sont comparus Louis Caudron et Julien Juste, domiciliés en cette commune, les quels ont déclaré que le jour précédent, à midi, ils ont trouvé au lieu appelé les marlières, un homme mort, appelé d'après les renseignements recueillis Usmai Dumont, âgé de quarante sept ans, marchand de moutons, natif et domicilié à Rousies, époux de Marie Frédéric Chefneuf, demeurant audit Rousies, fils de Nicolas Dumont et de Louise Broudehoux.

Les enfants Dumont⁽²⁾ :

Eusmer, né le 12/01/1826 à Rousies⁽³⁾.

Félicie Dieudonnée, née le 16/09/1828 à Rousies ; décédée le 11/09/1914 à Maubeuge.

Jean Baptiste, né le 01/02/1831 à Rousies ; décédé le 10/04/1861 Rousies.

Désiré, né le 20/04/1833 à Rousies ; décédé le 31/03/1864 à Rousies

Emile Louis, né le 24/07/1835 à Rousies ; décédé le 12/10/1864 à Rousies.

(1) Code Pénal de l'Empire de 1810 indique : Art. 22 : *Quiconque aura été condamné à une des peines de travaux forcés, avant de subir sa peine sera attaché au carcan sur la place publique : il y demeurera exposé aux regards du peuple durant la journée entière. Au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant en caractères gros et lisibles ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation.*

(2) La famille a habité rue du moulin, puis à partir de 1830, à la cense d'en haut, où est décédée Marie Chefneuf en 1887.

(3) Eusmer s'est installé à Chératte, dans la ville de naissance de sa mère, où il était armurier, puis à Hermalle sur Argentan après son mariage avec Dupont Marie Joseph Dieu-donné le 30 novembre 1859. Il était industriel à son mariage, rentier au mariage de sa fille.

Sources : Le courrier du Nord, La France (presse), le site Mémoire des hommes, Cote SHD 2 O 33, état-civil des communes de Saint-Rémy du Nord, Beaufort et Rousies.



LEMAIRE JEAN BAPTISTE GUILLOTINÉ EN NOUVELLE CALÉDONIE

1879

LEMAIRE Jean Baptiste est né le 20 janvier 1858 à Landrecies, fils naturel d'Amandine Lemaire.

La guillotine :

Avant 1867, les condamnés à mort étaient fusillés.

Le 18 aout 1876, à Avesnes, il s'engage pour 5 ans pour le 55e régiment d'infanterie

Le 20 avril 1877, il est condamné par le conseil de guerre de la 15e région pour désertion à l'intérieur à deux ans de prison.

Le 6 novembre 1877, il est condamné par le conseil de guerre de la 15e région à Toulon, pour incendie volontaire aux ateliers de la prison où il était détenu, à la peine de 10 ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

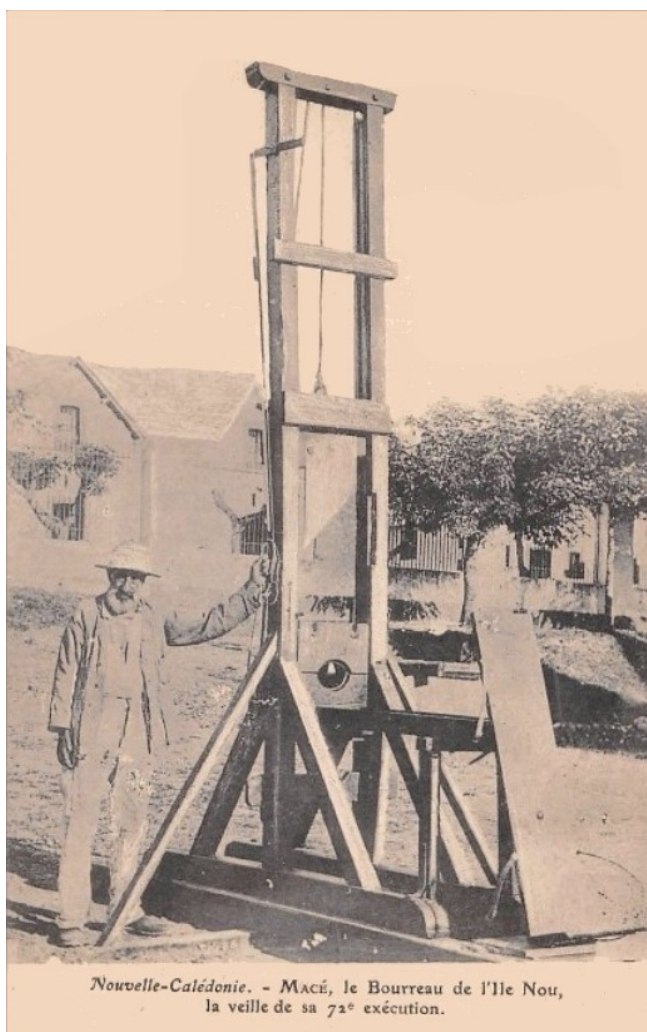
Il est dégradé le 15 septembre 1877 et écroué au dépôt le 15 décembre.

Le bagne de Nouvelle Calédonie :

Le 19 novembre 1878, il est condamné à deux ans de travaux forcés pour évasion.

Le 5 aout 1879, il est condamné à 40 ans de travaux forcés pour soustraction frauduleuse.

Le 23 décembre 1879, il est condamné à mort pour assassinat. Il est guillotiné le 31 décembre 1879, six heures du matin, à l'Ile Nou.



Nouvelle-Calédonie. - MACÉ, le Bourreau de l'Ile Nou, la veille de sa 72^e exécution.

DUTRANOY JEAN BAPTISTE CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS

1857 (Guyane) et 1874 (Nouvelle Calédonie)

DUTRANOY Jean Baptiste est né le 15 juillet 1819 à Rousies, fils naturel d'Amélie Dutranoy, époux d'Angélique Roubeau.

Première condamnation :

Le 27 mai 1857, Il est condamné par la Cour d'Assises à Lyon à 5 ans de travaux forcés pour banqueroute.

Il embarque le 29 octobre 1857 sur « L'Adour » pour la Guyane.

Les faits :

Dutranoy entreprit en février 1856 le commerce des vins, prétendant qu'il possédait la somme de 60.000 francs.

Il se marie fin novembre 1856 ; son épouse déclarera qu'il avait tout au plus quelques centaines d'euros.

Une plainte d'un négociant amena la justice à examiner les opérations commerciales de Dutranoy, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles étaient frauduleuses.

Il recevait des vins ou spiritueux qu'il vendait sans payer ses fournisseurs.

En résumé, l'actif de Dutranoy est nul, et cependant, dans les derniers mois de 1856 et janvier 1857, il a reçu 12.000 francs, et qu'il n'a payé aucune de ses dettes.

Il est condamné à 5 années de travaux forcés.

Seconde condamnation :

Le 21 avril 1874, il est condamné à Chaumont pour faux en écriture à vingt ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance.

Arrivé au dépôt le 10 mai 1874, il est

embarqués le 4 septembre sur le navire « Le Calvados » à destination de la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 25 juillet 1885 à l'Île des Pins.

Autres condamnations :

1°) par la Cour de Guyane le 8 avril 1858 à 80 francs d'amende pour fabrication de boissons.

2°) par la Cour d'Alger le 6 novembre 1871 à un mois de prison pour rupture de ban.

3°) à Marseille le 27 novembre 1871 à 5 ans de prison pour rupture de ban.

Suite à sa condamnation à Lyon en 1857, Michel Bost a été condamné le 10 novembre 1856 à la peine de six ans de travaux forcés pour vol qualifié.

Il est emprisonné à la prison Saint Joseph, en attendant de partir pour le bagne de Toulon, dans la même chambre que Benoit Large et Jean Baptiste Dutranoy. Plutôt que le bagne, il préférerait être guillotiné.

Le 15 juillet 1857, pendant le sommeil de Dutranoy, il lui asséna de violents coups sur la tête. Le rapport du médecin rapporte un état alarmant ; l'agressé avait un ecchymose considérable sur le visage, les os du nez et la mâchoire supérieure avaient été brisés, l'oreille gauche divisée.

Bost sera condamné à mort le 14 août 1857, peine commuée en travaux forcés à perpétuité qu'il effectuera en Guyane où il décèdera le 30 octobre 1859.

ORIGINAIRES DE L'AVESNOIS CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Au 19^e siècle

ANCELOT Pierre Joseph, journalier, né en 1805 à Bougnies (Belgique), fils de Joseph et d'Alexandrine Delhayé. Il réside à Ramousies lorsqu'il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, le 22 novembre 1838, pour tentative de vol, la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction en complicité, dans une maison habitée, en récidive, à vingt ans de travaux forcés.

Il est exposé le 2 décembre 1838.

Le 25 avril 1839, il est de nouveau jugé pour complicité de contrefaçon de monnaie d'argent ayant cours en France, en récidive, et condamné aux travaux forcés pour vingt ans.

Il est exposé le 7 mai 1839⁽¹⁾.

Les peines étant cumulables, il est donc condamné à 40 ans de travaux forcés.

Avant cela, il avait déjà été condamné à 5 ans de réclusion pour vol et à six mois pour outrages publics envers un fonctionnaire.

Il arrive au bagne de Brest le 15 septembre 1839 où il a le matricule 844. Il y restera jusqu'à sa fermeture, puis embarque le 5 juin 1856 pour Cayenne sur le navire « l'Africaine ».

Il décède à l'hôpital de La Montagne d'Argent le 29 septembre 1856 à 11 heures du soir.

Source : SHD 2 O 33

SHD

ARBONNIER Léopold est né le 24 avril 1825 à Landrecies, fils d'André et de Caroline Weckesser. Fusillé au 28^e régiment d'infanterie de ligne, il est condamné à Rouen le 24 septembre 1847 par le 2^e conseil de guerre permanent de la 14^e division militaire pour vol commis à l'aide d'effraction au préjudice de deux sergents majors du même régiment à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Il est dégradé le 13 octobre 1847.

Arrivé au bagne de Brest le 20 septembre 1847, matricule 2154.

Il est libéré le 25 septembre 1852.

Il épouse Julie Fernande Gardez le 4 décembre 1858 à Landrecies.

Récidive :

Il a eu 5 condamnations pour un total de 16 ans de prison, dont trois fois cinq ans en

1847, 1852 et 1860.

Le 11 novembre 1878, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à 8 ans de travaux forcés et dix ans de surveillance pour vol qualifié. Ecroué au dépôt le 24 janvier 1879.

Il part pour la Nouvelle Calédonie le 7 juin 1879 sur le navire « La Loire ».

Il décède à l'hôpital de l'Ile de Nou le 11 août 1880.

Source : SHD 2 O 34

SHD

BACHY Cyprien Joseph est né le 23 novembre 1815 à Wignehies, fils de Dieudonné et de Catherine Loraux, veuf de Florentine Hannecart, époux de Catherine Goret, 3 enfants du premier lit.

Le 18 août 1857, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour tentative de viol commis du 12 au 13 avril 1857 sur la personne de sa fille, avec circonstances atténuantes, à la peine des travaux forcés pour huit ans.

Il arrive le 19 octobre 1857 au bagne de Brest.

Il décède le 13 décembre à l'hôpital du bagne.

Source : SHD 2 O 39

SHD

BARBIER Pierre Marie est né à Lyon en 1861. Il est commerçant en fleurs.

Le 14 janvier 1886, il est condamné par la Cour d'Assises de la Seine à Paris pour assassinat et vol à la peine de mort, peine commuée à celle des travaux forcés à perpétuité.

Il embarque le 5 juillet 1886 sur « Le Calédonien » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 2 septembre 1887.

Les faits : L'assassinat d'Eugène Maton, né le 5 novembre 1833 à Étrœungt, fils de Zéphirin et d'Eléonore Louvet. Bien qu'ayant une fortune personnelle estimée à 200.000 francs et propriétaire d'une ferme à Étrœungt au revenu de 4000 francs, il occupe un emploi odeste dans une administration publique.

Il est assassiné à son domicile, 58 rue Rebutreau à Paris le 15 octobre 1884 par Barbier

Pierre Marie pour le voler.

✂

BAVAY Charles est né le mars 1826 au Quesnoy, fils de Philippe et d'Adélaïde Héry, époux d'Angélique Taquet dont il a deux enfants. Il exerce le métier de voiturier.

Le 9 octobre 1854, il est condamné par le tribunal d'Avesnes pour vol à 2 mois de prison. Il est libéré d'Avesnes le 9 décembre 1854.

Le 6 mai 1856, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir sciemment recelé une partie des objets provenant de vols commis en 1855 avec effractions et fausse clé aux travaux forcés pour sept ans.

Il arrive au bagne de Brest le 6 juillet.

Il embarque le 24 octobre sur « L'Africaine » pour la Guyane.

Il décède le 19 avril 1881 à Cayenne.

Source : SHD 2 O 38

✂

BERQUET Eugène Auguste est né le 9 juillet 1836 à Landrecies, cultivateur, fils de Célestin Edmond Isidore et de Catherine Estelle Saint-Aubert, marié à Adolphe Pottier dont il a deux enfants.

Le 12 mai 1865, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, en 1865, commis un homicide volontaire, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il arrive au bagne de Toulon le 19 juillet 1865.

Il est détaché de la chaîne le 20 janvier 1866 et embarqué pour la Nouvelle Calédonie sur la frégate « la Sibylle » le même jour.

Il est proposé pour une remise de peine en 1875 et 1877.

La peine est commuée en 20 ans de travaux forcés en 1888.

Il devient concessionnaire le 8 octobre 1888.

Il est autorisé à disposer de l'héritage de sa mère le 14 novembre 1890.

Remise de 3 ans en 1895, puis du reste en 1898.

Il décède le 9 octobre 1907 à Belep.

✂

BERTRAND Aurore Léonie Adélaïde est née le 8 mars 1843 à Fossoy (Aisne), demeurant à Avesnes, fille de Louis Augustin et Euphrasie Housseaux, veuve de Modeste Narcisse Leroy.

Le 21 novembre 1884, elle a été condamnée

par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour infanticide à la peine des travaux forcés pour sept ans.

Elle décède le 12 juin 1927 à Saâcy-sur-Marne (Seine-et-Marne).

Les faits :

Avesnes. Mardi (7 octobre 1884), dans la journée, le bruit courait en ville, que la veuve Leroy, née Aurore-Léonie Bertrand, âgée de 44 ans, avait donné la mort à son enfant nouveau-né.

La justice informée de ce bruit, se rendit au domicile de cette femme et acquit bientôt, par des aveux, qu'elle avait, en effet, jeté son enfant dans l'Helpe-Majeure, entre le Pont-Rouge et la filature du Progrès.

Amenée sur les lieux, la veuve Leroy indiqua l'endroit où elle avait consommé le crime, et elle déclara qu'elle était accouchée la nuit au bord même de la rivière.

Jeudi matin, sur l'ordre de M. le procureur de la République d'Avesnes, on a levé toutes les vannes du Moulin de Fuchaux et on fait des recherches pour découvrir le cadavre.

✂

BETSCH Georges Adolphe est né le 17 août 1836 à Maubeuge, fils de Jean Georges et de Marie Joséphe Mascaret.

Le 14 avril 1886, il est condamné à 6 mois de prison et à la relégation pour vol et mendicité par le tribunal de première instance de Neufchâteau (Vosges).

Le 15 novembre 1886, il embarque sur « la Ville de Saint Nazaire » à destination de la Nouvelle Calédonie. Il arrive le 25 janvier 1887 à l'Ile aux Pins où il décède le 6 août 1904.

✂

BOMBLET Constant est né à Ecuélin le 18 fructidor an XIII (5 septembre 1805, fils de Constant, berger, et de Marie Sylvestre Mercier. Il a épousé Florentine Couvreur le 29 octobre 1828 à Beaufort. Berger et marchand de moutons, il est domicilié à Dompierre.

Voir l'article consacré au meurtre d'Usmée Dumont.

✂

BOTTEAU Louis Joseph, tailleur de pierres, est né le 21 juin 1821 à Taisnières en Thiérache, fils de Constant et de Marie Désirée Noblecourt, époux de Pélagie Alexandrine Thi-

ret, dont il a 7 enfants.

Le 20 février 1869, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, pour avoir commis des attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence, sur ses deux filles âgées de moins de 13 ans, à la peine des travaux forcés pour huit ans.

Il arrive au bagne de Toulon le 20 avril 1869.

Il est détaché de la chaîne le 15 novembre 1871, et envoyé pour la Nouvelle Calédonie sur le transport « le Jura » le lendemain.

Il décède le 7 juillet 1884 à Bourail.

✂

BROHET Joseph est né le 29 août 1821 à Louvroil, fils d'Henri, armurier, et de Delforge Nathalie.

Il est condamné par la cour d'Assises du Nord à Douai le 26 novembre 1851 pour vol, à l'aide d'effraction extérieure et d'escalade dans une maison habitée, à la peine des travaux forcés pour six ans.

Il arrive au bagne de Brest le 19 janvier 1852, matricule 3585. Il est libéré le 30 septembre 1857, et se rend à Angers.

Vu le rapport du préfet du Calvados en date du 16 mai 1866, et dans l'intérêt de la sûreté publique, le ministre de l'intérieur, dans son arrêté du 9 juillet, ordonne que M. Brohet Joseph, repris de justice, soit soumis pour dix ans à la transportation à Cayenne.

Il partira le 5 février 1867, de Toulon, sur le transport « l'Amazone », pour la Guyane.

Le 17 août 1871, il est condamné par le 2^e conseil de guerre de la Guyane à vingt ans de travaux forcés pour soustraction frauduleuse avec effraction.

Source : SHD2 O 35 page 298

Les condamnations :

- 1) le 21/03/1848 à Paris, 3 mois pour complicité de vol
- 2) le 14/12/1848 à Paris, 4 mois pour vol
- 3) le 26/04/1849 à Paris, 6 mois pour mendicité
- 4) le 21/09/1850 à Avesnes, 6 mois pour vol et vagabondage
- 5) le 02/04/1851 à Avesnes, 6 jours pour outrage
- 6) le 06/05/1851 à Douai, 3 mois pour mendicité et vol
- 7) le 26/11/1851 à Douai, 6 ans pour vol
- 8) le 11/10/1855 à Paris, 1 an pour vol
- 9) le 22/07/1859 à Angers, 1 mois pour vol
- 10) le 23/12/1859 à Angers, 3 mois pour es-

croquerie et mendicité

11) le 15/03/1861 à Brécy, 2 mois pour rupture de ban et offenses

12) le 18/06/1862 à Paris, 2 ans pour mendicité et rupture de ban

13) le 23/08/1864 à Caen, 2 ans pour rupture de ban

14) le 19/07/1866 à Paris, pour Transportation pour 10 ans

15) le 17/08/1871 à Guyane, 20 ans pour Conseil de guerre

✂

CAMART Félix Joseph est né le 10 janvier 1836 à Bachant, fils naturel de Rosalie Camart.

Le 28 décembre 1886, il est condamné par le tribunal correctionnel de Saint Amand à 4 mois de prison et à la relégation.

Il embarque le 5 octobre 1888 sur La Calédonie à destination de la Nouvelle Calédonie.

Il arrive à l'Ile aux Pins le 4 janvier 1889, et y décède le 28 février.

✂

COQUELET Pierre Alexis Joseph est né le 23 juin 1812 à La Longueville, fils naturel de Marie Thérèse Coquelet, veuf d'Angélique Richard.

Le 18 mai 1868, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, en 1868, commis un vol, la nuit, dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure et intérieure, à la peine des travaux forcés pour sept ans.

Arrivé au bagne de Toulon le 18 juin 1868.

Détaché de la chaîne le 13 septembre 1869, il embarque pour la Nouvelle Calédonie sur le transport « l'Amazone ».

Il décède le 30 mars 1880 Ile Nou.

✂

CRAPET Noël Joseph est né le 28 décembre 1846 à Englefontaine, fils de Noël et de Marie Usmarine Jaquet, marié, 5 enfants.

Le 7 février 1896, la Cour d'appel d'Amiens le condamne pour escroqueries à 6 mois de prison.

Il embarque le 7 février 1896 pour la Nouvelle Calédonie sur le navire « la Calédonie ». Il arrive à l'île des Pins le 4 avril 1896.

Il décède le 11 avril 1905 à l'île de Nou.

✂

CRAPEZ Jean Baptiste est né le 20 juillet 1819 à Hecq, fils de Désiré et d'Euphrosine Reumont, époux de Suzane Renard dont il a un enfant, conducteur de voitures, domicilié au Quesnoy.

Condamnations par le tribunal correctionnel d'Avesnes, peines subies à Avesnes :

- 1) le 28 novembre 1839, il est condamné pour contrebande à 6 mois de prison.
- 2) le 22 janvier 1840 pour outrages à 4 mois de prison.
- 3) le 26 mai 1841 pour contrebande à 6 mois de prison.
- 4) le 30 juin 1841 pour contrebande à 3 jours de prison.
- 5) le 12 aout 1843 pour contrebande à 6 mois de prison.
- 6) le 27 février 1850 pour contrebande à 4 jours de prison.
- 7) le 4 décembre 1850 pour coups et blessures à 6 mois de prison.

Le 10 novembre 1855, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir revcelé en tout ou partie des objets provenant de vol commis la nuit par plusieurs personnes dans une maison habitée, par des individus porteurs d'armes apparentes ou cachées, à l'aide d'effraction extérieure ou intérieure dans un édifice, et de violence qui a laissé des traces de blessures eu de contusions, à la peine des travaux forcés pour douze ans.

Il arrive au bagne de Brest le 13 mars 1856.

Il embarque le 14 mai 1856 sur "« L'Armide » pour Cayenne.

Il décède à Sainte Augustine le 6 septembre 1856.

Source : SHD 2 O 38



CRAPEZ Louis Joseph est né le 2 septembre 1855 à Hargnies, fils de Louis et de Marie Thérèse Louvion, cultivateur. Il est domicilié à Bourges (Cher).

Il arrive au 10^e régiment de dragon le 20 décembre 1876. Il est déclaré déserteur le 28 septembre 1879. Il est condamné par contumace par le tribunal de guerre à la peine de 15 ans de travaux forcés et à la dégradation.

Le 2 mars 1880, il est condamné par le tribunal de Bourges pour vol qualifiés à la peine des travaux forcés pour dix ans.

Il est dégradé le 10 mars 1880.

Il est envoyé au dépôt le 30 mars 1880.

Sa peine est réduite de 3 ans le 2 juin 1880.

Il embarque le 25 septembre sur « La Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 7 février 1881.



DECAMPS Louis Joseph est né le 10 janvier 1823 à Landrecies, fils de Louis et de Julie Brougère, veuf d'Hortence Lemoin, époux de Zoé Duez. Il est domicilié à Valenciennes et exerce la profession d'horloger.

1) Le 16 novembre 1845, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à 7 ans de réclusion pour coups volontaires à son père et vol qualifié. Il est libéré à Loos le 14 novembre 1852.

2) Le 22 juillet 1853, il est condamné par le tribunal de Valenciennes à un an et un jour de prison pour vol. Libéré de Loos le 22 juillet 1854.

3) Le 10 février 1855, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, par une lettre signée de lui et adressée de Valenciennes par la poste, à son père, aubergiste à Landrecies, menacé de mort ce dernier, avec circonstance que cette menace a été faite avec ordre et sous condition de faire parvenir au dit Decamps une somme d'argent dans un lieu indiqué; étant en récidive de la réclusion, à la peïn des travaux forcés pour trente ans.

Il arrive au bagne de Brest le 11 juillet 1855.

Il embarque le 7 aout 1855 sur « L'Armide » pour Cayenne où il arrive le 27 septembre.

Il décède le 7 juillet 1856 à l'Ile de la Mère.

Source : SHD 2 O 38



DELATTRE Aimée Marie est née à Clermont (Belgique), âgée de 21 ans, domiciliée à Ferrière la Grande, fille de François et d'Emérante Devergnies, épouse d'Emile Hennebert.

La Cour d'Assises du Nord à Douai, dans sa session d'aout 1874, l'a condamné pour infanticide à la peine des travaux forcés pour six ans.

Les faits : Le 7 juin dernier, vers dix heures du matin, la veuve Nicaise, âgée de 77 ans, découvrit à Ferrière-la-Grande, dans une carrière abandonnée, située dans le bois dit le Castiau, le cadavre d'un enfant nouveau-né, que son chien était occupé à dévorer.

Saisie d'émotion, elle appela le sieur Goupy

qui travaillait dans une carrière voisine ; celui-ci s'empressa d'accourir et de chasser le chien qui s'enfuit en emportant un morceau du cadavre.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur la nommée Delattre, femme Hennebert. Bien-tôt, grâce aux constatations médicales, les fortes présomptions qui existaient contre elle se changèrent en preuves irrécusables ; et elle fut obligée d'avouer qu'elle avait causé la mort de son enfant en le laissant mourir faute de soins.

Elle avoua alors qu'après son accouchement, elle avait porté l'enfant dans l'endroit de la carrière où il avait été retrouvé et que là, elle lui avait placé deux grosses pierres, une sur la tête et l'autre sur les pieds. Ces aveux sont d'ailleurs pleinement confirmés par les constatations médicales.

Elle avait déclaré que c'était dans le but de cacher sa faute à son mari qu'elle avait tenté de faire disparaître son enfant.

Interrogé à son tour, son mari a déclaré qu'il n'avait connu sa femme que six semaines avant son mariage le 18 mai 1874, et qu'il ne s'était jamais rendu compte de son état. Il a ajouté qu'il avait reconnu lors du mariage un enfant naturel que sa femme avait eu 4 ans auparavant.

En conséquence, Aimée Marie Delattre, femme Hennebert, est accusée d'avoir, le 17 juin 1873, à Ferrière-la-Grande, volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né. Déclarée coupable avec le bénéfice des circonstances atténuantes, Marie Delattre est condamnée à six ans de travaux forcés.

Le couple aura deux autres enfants en 1881 et 1885.

Elle décède le 11 janvier 1917 à Paris 11^e, étant domiciliée à Jeumont.



DELBAUVE Isodore Louis est né le 15 octobre 1814 à Bavay, fils d'Emmanuel, et d'Elisabth Quintus, marié à Françoise Paris. Il demeure à Mecquignies.

Il est condamné par la cour d'Assises du Nord à Douai le 21 novembre 1851 pour vol, à l'aide d'effraction extérieure et d'escalade dans une maison habitée, à la peine des travaux forcés pour six ans.

Il arrive au bagne de Brest le 31 janvier 1852, matricule 3614. Le 21 novembre 1857, il est mis à la disposition de l'autorité civile pour purger sa peine de 6 mois restant à faire

à Avesnes.

Autres condamnations :

1°) le 8 mai 1833, condamné par le tribunal d'Avesnes à 6 jours de prison pour coups volontaires.

2°) le 16 août 1843, condamné par le même tribunal à un mois de prison pour bri de clôture.

3°) le 28 février 1844 à 3 jours de prison pour fraude.

4°) le 4 octobre 1844 à 3 mois de prison pour fraude.

5°) le 5 septembre 1845 à un an et un jour pour vol.

6°) le premier février 1848 à 6 mois pour blessures volontaires.

7°) le 23 août 1845, non lieu pour 3 vols.

8°) le 12 septembre 1851 à 6 mois de prison pour bris de prison, peine devant être subie à l'expiration de celle des travaux forcés.

Le 27 novembre 1876, il est jugé de nouveau par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol chez Agnès Baudoux à Berlaimont.

En résidence forcée à Mecquignies, il a déjà été condamné 18 fois. Vu son âge, il échappe aux travaux forcés, *n'étant condamné qu'à vingt ans de prison.*

Il décède le 21 septembre 1883 à Caen, rue de la maladrerie (prison de Beaulieu).

Source : SHD 2 O 35 et divers.



DELETTRE Adèle Amélie est née le premier février 1851 à Louvignies□-Quesnoy, fille d'Alexis, garde-champêtre, et de Lucie Nathalie Delattre.

Le 19 février 1872, elle est condamnée par la 9^e chambre du tribunal de 1^e instance, jugeant en police correctionnelle, pour s'être rendue coupable de vol à quinze mois de prison. Récidiviste (le 11 avril 1866 à Avesnes : un an de prison pour vol et abus de confiance). Peine, commencée le 19 février 1872. Elle embarque de Toulon sur la frégate « la Virginie » le 24 septembre 1872 pour la Nouvelle Calédonie.

Le 22 février 1873, elle épouse Honoré Dubut à Bourail. Elle est libérée le 19 mai 1873.

Elle décède le 20 mai 1923 à Nouméa.



DENIS Emma, 23 ans, né en Belgique est condamné le 26 novembre 1886 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine des travaux forcés pour cinq ans pour infanticide commis à Fourmies.

Les faits :

Les inculpés sont les nommés Emma Denis, âgée de 23 ans, et Célestin Delvallée, âgé de 59 ans, tous deux sujets belges et domestiques à Fourmies.

Ils sont accusés d'infanticide et de suppression d'enfant. Tous deux accablés par les charges qui pesaient contre eux, après avoir essayé d'un système de dénégations qui ne leur a pas réussi, ont fini par faire des aveux complets.

La fille Denis n'a pas d'antécédents judiciaires ; elle est déjà mère d'un enfant qui est élevé en Belgique par ses parents ; les autres renseignements recueillis sur son compte ne sont pas défavorables.

Delvallée est sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il a déjà subi en France et en Belgique un assez grand nombre de condamnations. Les renseignements fournis sur lui sont détestables. Mes Georges Legrand et Ribeire occupent le banc de la défense. La femme Denis est condamnée à cinq ans de travaux forcés et Delvallée à sept ans de réclusion.

❖❖❖

DRAPIER Nicolas, est né le 1^{er} septembre 1815 à Condé, fils de Nicolas et d'Ursule Sarraux, célibataire, préposé des douanes domicilié à Vendegies au Bois.

Le premier février 1849, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour viol commis le 13 juillet 1848, étant préposé des douanes, tentative de viol, aidé dans cette action par une autre personne, et complicité d'une tentative de viol commise par Martial Moreau, avec circonstances atténuantes, à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Il arrive au bagne de Brest le 26 mars 1849, matricule 2597.

Il est libéré le 5 février 1854 et se retire à Vendegies.

2 O 35 page 50

❖❖❖

DRAUX André Nicolas est né le 7 novembre 1807 à Bertrix (Belgique), fils de Léonard et d'Adélaïde Fontaine, époux d'Appoline Bourgeois dont il a 7 enfants, domicilié à Four-

mies.

Le 15 septembre 1837, il est condamné à Avesnes pour contrebande à 4 jours de prison, et le 9 mai 1848 pour mendicité à un mois.

Le 25 novembre 1956, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour tentative de viol notamment en 1856 sur sa fille légitime âgée de moins de 15 ans, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il arrive le 10 janvier 1857 au bagne de Brest.

Il embarque le 29 octobre 1857 sur « L'Adour » pour Cayenne.

Il décède le 18 octobre 1859 à Saint Laurent.

Source : SHD 2 O 38

❖❖❖

DRAUX Sophie Elise est née le 11 février 1836 à Le Quesnoy, fille naturelle d'Elise Draux, veuve lors du jugement de Simon Godin.

Elle a été condamnée le 3 décembre 1886 par le tribunal correctionnel de Rouen à 6 mois de prison et à la relégation pour vol.

Elle embarque le 10 mai 1889 sur le navire « Le Magellan » à destination de la Nouvelle Calédonie. Elle arrive le 5 août à l'Ile aux Pins.

Le 28 septembre 1895, à Bourail, elle épouse Joseph Sulpice Trabichet.

Elle décède le 27 août 1906 à l'Ile aux Pins.

❖❖❖

DUMAS Maximilien est né le 29 avril 1826 à Hecq, fils naturel de Julie Dumas, époux de Marie Adeline Desablin.

Entre 1842 et 1859, il a été condamné 10 fois pour environ 7 ans de prison.

Le 27 septembre 1876, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vols qualifiés à la peine des travaux forcés pour 10 ans.

Le 22 avril 1877, il embarque sur « La Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 27 mars 1892 à Monéo (Nouvelle Calédonie).

❖❖❖

DURAND Justin Alphonse, dit Auguste, chiffonnier, est né le 13 mai 1849 à Trélon, fils naturel d'Hélène Durand.

Le 9 avril 1871, il est condamné par la Cour d'Assises du Rhône à Aix pour avoir, en 1871, commis une soustraction frauduleuse, la nuit,

par plusieurs personnes, sur un chemin public, à l'aide violences, étant porteur d'armes, à la peine des travaux forcés pour vingt ans. Il arrive au bagne de Toulon le 28 aout 1871. Autres condamnations de 1862 à 1871 : 9 pour 5 ans mois.

Il est détaché de la chaine le 31 janvier 1872 et embarqué pour la Nouvelle Calédonie sur le transport « Le Rhin ».

Il est condamné le 12 novembre 1872 par le tribunal de guerre de la Nouvelle Calédonie à quarante ans de travaux forcés pour évacion de la vallée des Colons et tentative de vol la nuit, accompagné de deux personnes, dans une maison habitée, à l'aide d'effraction extérieure et intérieure.

Il est condamné le 13 décembre 1902 à cinq ans de travaux forcés pour évacion (du 9 février au 22 septembre).

Il décède le 22 juillet 1920 à Ile Nou.

🔴

FRANCOIS Edouard Eugène Jean Baptiste est né le 29 septembre 1857 à Louvignies Bavay, employé de commerce, fils d'Eugène et de Julie Décamps.

Le 21 février 1877, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol qualifié à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Il avait tenté de cambrioler son oncle, M. Descamps, cultivateur à Louvignies Bavay, dans la nuit du 7 au 8 juillet 1876.

Il arrive au dépôt le 31 mars 1877. Il embarque le 22 avril 1877 sur « la Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il obtient une remise de 6 mois le 6 juillet 1880.

🔴

GERIN Pierre Joseph est né le 25 décembre 1847 à Pont sur Sambre, meunier à Mecquignies, fils de Pierre et de Constance Lebrun.

Le 14 novembre 1867, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, en 1866, commis un homicide volontaire avec préméditation et circonstances atténuantes, à la peine de travaux forcés à perpétuité.

Il avait tué Ferdinand Brohet, époux de sa maitresse, Marie Rose Prévost.

Il arrive au bagne de Toulon le 31 décembre 1867. Détaché de la chaine le 18 janvier 1869, il embarque pour la Nouvelle Calédonie sur la frégate « Néréide ».

Le 21 juillet 1876, il est condamné à la peine

de double chaine pour évacion de Bourail. Evadé le 31 mai, il avait été repris le lendemain à 30 milles en mer.

Il décède le 15 septembre 1889 à l'Ile Nou.

🔴

GRAVEZ Frédéric Clément est né le 18 aout 1823 à Ferrière la Petite, fils de Maximilien, clerc et instituteur, et de Caroline Dupuis, célibataire. Il exerce le métier d'employé en travaux public.

Le 20 juillet 1855, il est condamné par le tribunal de Bruxelles pour faux à 3 ans de prison.

Le 16 mai 1856, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol commis la nuit dans une maison habitée, avec escalade et effraction, à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Il arrive le 6 juillet 1856 au bagne de Brest.

Il embarque le 24 octobre 1856 sur « L'Africaine » pour la Guyane.

Le 20 aout 1864, il épouse Nathalie Heurtel à Saint Laurent du Maroni où il décède le 12 septembre 1874.

Source : SHD 2 O 38

🔴

GRUMIAUX César Auguste est né le 13 mars 1843 à Anor, fils de François et de Catherine Foulon.

Le 9 aout 1867, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, en 1867, commis un vol la nuit, par deux personnes, l'une étant portant d'armes apparentes ou cachées, et à l'aide de violences qui ont laissées des traces de blessures ou de contusions, à la peine de travaux forcés à perpétuité.

Autres condamnations : 7 pour 17 mois 10 jours de prison.

Il arrive au bagne de Toulon le 13 octobre 1867. Il est détaché de la chaine le 11 avril 1868 et embarqué pour la Nouvelle Calédonie sur la frégate « l'Alceste ».

Il décède à L'Ile de Nou le 13 aout 1900.

🔴

GUILLAIN Charles Henri est né le 15 février 1834 au Quesnoy, fils de Hubert et de Rosalie Manemme, célibataire. Il exerce la profession de cordonnier.

Il est condamné par le tribunal d'Avesnes :
Le 7 octobre 1850, pour vol à 15 jours de prison.

Le 18 juin 1851, pour bris de cloture à un mois de prison.

Le 27 septembre 1852, pour coups et blessures volontaires à un an et un jour de prison.

Le 24 janvier 1854, pour vol à un mois de prison.

Le 6 mai 1856, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour trois vols commis dans le courant des mois d'août, octobre et novembre 1855, à l'aide d'effraction et de fausse clé, à la peine des travaux forcés pour sept ans.

Il arrive le 28 août au bagne de Brest.

Il embarque le 24 octobre 1856 sur « L'Africaine » pour la Guyane.

Source : SHD 2 O 38

❧

JACQMIN Léopold Ghislain est né le 31 janvier 1848 à Braine-le-Château (Belgique), fils de Zénon et de Marie Philippine Cornélis.

Le 5 mai 1884, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol commis avec effraction, le 31 janvier 1884 à Bérelles, à la peine des travaux forcés pour 5 ans.

Il a eu 6 condamnations de 1870 à 1880.

Il est écroué au dépôt le 7 juin.

Le 7 novembre 1884, il embarque sur « La Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Le jugement :

Le 31 janvier 1884, vers 5 heures du soir, le nommé Léopold Jacquin, sujet belge, se présente chez la veuve Renaud, qui habite une maison isolée sur le territoire de la commune de Berelles, et lui demanda la permission de se reposer un instant.

La femme Renaud y consentit et lui fit prendre du café. Au bout d'un quart d'heure, Jacquin s'éloigna et alla se mettre en observation sur la lisière d'un bois, distant d'environ 150 mètres.

Frappé des allures singulières et de la Mauvaise mine de cet individu, Mme Renaud se hâta d'aller prévenir le maire et lui fit part de ses soupçons. En rentrant, elle aperçut le nommé Jacquin qui fouillait dans une armoire à la lueur d'une chandelle qu'il avait apportée. Cet individu s'était introduit en brisant un carreau et en escaladant la fenêtre.

Le maire de Berelles se rendit sur les lieux et

procéda à l'arrestation du malfaiteur.

Jacquin a déjà subi plusieurs condamnations en France et en Belgique. Il est de plus sous le coup d'un arrêté d'expulsion du préfet du Nord.

Jacquin est condamné à 5 ans de travaux forcés. Défenseur, Me Michaux.

❧

KLEIN Jules Alphonse est né le 9 mars 1868 à Saint Hilaire sur Helpe, fils naturel de Marie Klein.

Le 30 novembre 1886, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol commis à l'aide d'escalade et d'effraction (complice : Alfred Meunier), à la peine des travaux forcés pour sept ans.

Il embarque le 6 mai 1887 sur le "Calédonien" pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 11 décembre 1890 à La Pilou.

Les faits : voir Meunier Alfred.

❧

LAPAIX Joseph est né le 26 septembre 1828 à Glageon, y domicilié, scieur de long, fils de Pierre et de Marie Catherine Wiart, époux d'Adelphine Thérèse Catherine Buissart.

Le 23 novembre 1876, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il arrive au dépôt le 22 décembre 1876. Il embarque le 22 avril 1877 pour la Nouvelle Calédonie sur « La Loire ».

Il décède le 26 juin 1878 à l'Ile Nou de diarrhée chronique.

Les faits :

C'est par vengeance que ce crime a été commis le 9 juillet 1876.

Le sieur Jourdain qui passait le long d'un sentier traversant la pâture d'un sieur Lapaix, a trouvé le cadavre du sieur César Bertrand, cultivateur à Glageon. Il portait à la tête quatre profondes blessures faites avec une hache qui a été retrouvée lors d'une perquisition dans les dépendances de Joseph Lapaix.

Il a tué Bertrand parce que celui-ci avait assigné son beau-père, le nommé Victoire Louis Buissart, en paiement d'une dette que ce dernier avait dû payer, bien qu'il prétendit l'avoir déjà acquittée. Rien ne prouve l'exactitude de cette assertion. Tous ceux qui ont connu Bertrand, affirment que c'est un fort honnête homme, incapable de réclamer ce qui ne lui était pas dû. Quoiqu'il en soit, ce procès avait

excité chez Lapaix un vif ressentiment.



LECERF Constant Joseph, dit Victor est né le 19 octobre 1818 à Wignehies, fils de Jean Baptiste et de Catherine Loraux, marié à Thérèse Sizaire dont il a deux enfants. Il est domicilié à Saint Quentin.

Il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai le 19 mars 1853 pour vol, à l'aide d'effraction extérieure et d'escalade dans une maison habitée, à la peine des travaux forcés pour douze ans.

Vol commis chez M. Cambronne à Saint Quentin, avec la complicité de Marie Henriette Adèle Camille Leleu, épouse Bredenne.

Il arrive au bagne de Brest le 7 mai 1853, matricule 4922. Il embarque le premier septembre pour la Guyane sur le navire « la Seine ».

Revenu en France, le 19 novembre 1866, il s'introduit dans l'usine de fabrication d'alcool de M. Robert de Massy à Rocourt dans laquelle il était employé. Il vole 812 francs dans un tiroir. S'étant blessé grièvement à la main en cassant une vitre, il manqua à l'appel dans la matinée. Soupçonné, il fut arrêté à son domicile, ayant au poignet droit une large plaie encore saignante.

Il est jugé par la Cour d'Assises de l'Aisne à Laon le 19 novembre 1866 pour vol qualifié. Reconnu coupable, il a été condamné à la peine des travaux forcés pour vingt ans.

Il est envoyé en Nouvelle Calédonie.

Il se remarie le 19 septembre 1877 à Bourail avec Marie Ducoux, dont il aura deux enfants (il est dit veuf de Thérèse Sizaire alors que cette dernière ne décède que le 24 avril 1889, veuve).

Mis en concession le premier février 1876 sur le lot rural n° 83 de la section de la Poueo - 5h 64a 80 ca

Participe au 1^e concours Agricole de Nouvelle Calédonie en septembre 1877 à Bourail

Ses produits exposés - Volailles - Porcs - Pommes de terre

Il décède le 17 février 1882 à Bourail, Nouvelle Calédonie.

Source 2 O 36



LECLERCQ Antoine Firmin, né à Paris, âgé de 47 ans, célibataire.

Le 18 février 1875, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour homicide volontaire à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il arrive au dépôt le 31 mars 1875.

Il décède le 31 décembre 1879 à l'Ile Nou d'un cancer de l'estomac.

Les faits :

L'accusé est le nommé Antoine-Firmin Leclercq, âgé de 47 ans, vagabond, sans profession ni domicile, déjà condamné six fois pour vol, escroquerie et vagabondage.

Voici les faits principaux relevés par l'acte d'accusation : Le 25 novembre dernier, on trouvait couché dans son lit et le visage couvert de sang, le sieur Masson, pauvre vieillard de la commune de Noyelles, âgé de 87 ans. Il avait deux coups à la tête et ses côtes brisées. Il raconta qu'un nommé Leclercq était entré chez lui la veille dans le courant de l'après-midi: il s'était assis et avait fumé en causant. Au bout d'un certain temps, il lui avait demandé de l'argent, et sur la réponse du vieillard qu'il n'en avait pas, Leclercq l'avait frappé avec le couvercle du poêle et lui avait donné avec le bâton qu'il portait des coups dans l'estomac.

Le même jour, à dix heures et demie du soir, Masson succombait des suites de ses blessures. Les déclarations qu'il avait faites avant sa mort furent bientôt confirmées par de nombreux témoins.

Mis en état d'arrestation, Leclercq reconnut qu'il était l'auteur des coups portés à Masson, et qu'il avait eu l'intention de le tuer pour le voler : il avait du reste enlevé quelques pièces de monnaie qu'il avait trouvées dans un tiroir.

Déclaré coupable, avec circonstances atténuantes, Leclercq est condamné aux travaux forcés à perpétuité.



LECLERCQ Edouard Théodore est né le 25 décembre 1856 à Denain, carrier à Marbaix, fils de Jean Baptiste et de Léocadie Baudet, époux de Marie Zoé Evrard.

Le 20 novembre 1885, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine des travaux forcés pour cinq ans pour tentative de parricide commise à Marbaix le 9 aout 1885.

Il arrive au dépôt le 5 décembre 1885.

Il embarque le 9 février 1886 sur « Le Magellan » pour la Nouvelle Calédonie.

Les faits :

L'accusé possédait deux génisses que son père enlevait d'une de ses pâtures. Le père et le fils s'étaient déjà menacés de mort : cette fois, la coupe débordait.

Le fils se met à la recherche du père. Celui-ci rapportait d'Avesnes un revolver qu'un armurier venait de réparer. S'élançant hors du délit de boissons où avait lieu la rencontre, Edouard hurle : — Tu es armé, gredin ! Mais je vais l'être aussi, et alors, à nous deux ! Il court chez lui, répare. Le vieux était sorti du cabaret pour éviter une scène de violence avec son fils. Ce dernier le rejoint sur la route de Landrecies et là, à trois ou quatre mètres de distance, un effroyable combat s'engage entre eux. Edouard d'un coup de feu blesse son père à l'épaule. Et le père, à son tour, met le revolver au poing, troue la poitrine d'Edouard.

Celui-ci fuit. L'autre tire encore sans l'atteindre, et le voit s'éloigner dans la direction du cimetière. Le provocateur, embusqué derrière une tombe, attend sa victime au passage. Jean-Baptiste Leclercq paraît, son fils lui envoie un nouveau coup qui le blesse au bras. Le père riposte et atteint Edouard dans le côté. Edouard s'affaisse, mais avant de perdre connaissance, il a encore la force de s'emparer d'une énorme pierre, et de la lancer à la tête de son père.

Cette scène de sauvagerie devait les mettre tous deux pour plusieurs semaines entre la vie et la mort.

Edouard, d'abord condamné par les médecins, est entré en convalescence. La blessure qu'il a reçue dans le côté le faisant encore souffrir, il est obligé de s'appuyer sur les gendarmes qui le conduisent devant le jury. Son attitude est bonne. Il ne cesse un seul instant de pleurer. Edouard Leclercq reconnaît avoir cherché son père depuis la nuit du 5 août, où ses vaches avaient été dérobées, jusqu'au 9, jour où il l'a rencontré fortuitement chez Lemaitre. Il reconnaît encore qu'à partir du moment où il est sorti de l'estaminet, pour aller chercher le revolver, il a prémédité son crime, et que c'est avec l'intention bien arrêtée de tuer son père qu'il est venu se poster sur son passage. Il nie toutefois avoir tiré le premier sur son père lors de leur première rencontre, au coin du chemin de Cartignies, et la seconde scène dans le cimetière, mais il est sur ces deux points convaincu de mensonge, et les déposi-

tions des témoins ne laissent aucun doute à cet égard. C'est bien lui qui, chaque fois, a tiré le premier, et son père, mis en état de légitime défense, n'a fait que riposter. Les plus mauvais renseignements ont été recueillis sur l'accusé. Sa violence et son inconduite sont notoires. Il montre une très grande modération qui lui a concilié les sympathies de l'assistance. Il porte constamment son mouchoir aux yeux. Il est ensuite procédé à l'appel des témoins, lesquels sont au nombre de 16.

Le père de l'inculpé montre beaucoup d'animosité à l'égard de son fils. C'est, paraît-il, un individu mal famé qui a déjà, subi plusieurs condamnations. Sa femme et ses enfants sont beaucoup plus favorables à l'accusé qu'à leur père qui les aurait mis à diverses reprises à la porte de son domicile.

M. de Savignon, avocat général, croit qu'une répression est indispensable. Il ne refuse pas néanmoins les circonstances atténuantes à l'accusé.

La Cour condamne Leclercq à 5 années de travaux forcés, minimum de la peine.

SOCR

Suite dans le bulletin n°60 de mars 2025

(1) Le code Pénal de l'Empire de 1810 indique :

Art. 22 : Quiconque aura été condamné à une des peines de travaux forcés, avant de subir sa peine sera attaché au carcan sur la place publique : il y demeurera exposé aux regards du peuple durant la journée entière. Audessus de sa tête sera placé un écriteau portant en caractères gros et lisibles ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation.

REGISTRES MATRICULES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Soldats natifs de l'Avesnois, classement chronologique par communes— suite

AMAS Louis Xavier, né le 13/06/1789 à Le sart, fils de Louis François et de Marie Joseph FLAMANT ; 13ème régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 87, matricule 3494.

BOMBLED Jean Louis Marie, né le 08/09/1781 à Larouillies, fils de Théophile et de Cécile GREGOIRE ; Gendarmerie d'élite de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 4, page 222, matricule 1093.

DARRAS Jean Baptiste, né le 02/02/1781 à Larouillies, fils de Michel Joseph et de Marie HEDON ; Bataillon des sapeurs de la garde impériale, côte SDH/GR 20 YC 203, page 38, matricule 193.

MOREAUX Jean François, né le 19/02/1786 à Larouillies, fils de François+ et de Marie Barbe LANDOUZY ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 783, page 98, matricule 3579.

LEFEBVRE Alexandre, né le 12/03/1787 à Larouillies, fils de Pierre et de Marie Augustine FOURDRIN ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 138, matricule 3806.

CAMBERLIN Pierre Joseph, né le 08/02/1781 à Larouillies, fils de Pierre Joseph et de Marie Catherine LEVEAU ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 220, matricule 6096.

MEURANT Joseph François, né le 27/07/1793 à Larouillies, fils de François Joseph et de Catherine CLOBOURGE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 33, matricule 6147.

DURAND Pierre, né le 18/04/1791 à Larouillies, fils de Nicolas et de Florence GEOFFROY ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 196, matricule 8952.

lies, fils de Jacques et de Marie Barbe LANDOUZY ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 782, page 253, matricule 1490.

RENAUT Auguste Joseph, né le 30/12/1780 à Le Favril, fils de Jean Baptiste et de Françoise SURY ; 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 76, page 256, matricule 1516.

SACARDEAU Constantin Joseph, né le 27/10/1781 à Le Favril, fils de Nicolas et de Catherine MARCOUX ; 119e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 311, matricule 1856.

SACARDAU Constantin Joseph, né le 27/10/1781 à Le Favril, fils de Nicolas et de Catherine Joseph MARCOUX ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 255, matricule 4508.

BRUNELET Pierre Joseph, né le 07/10/1785 à Le Favril, fils de François et de Marguerite+ MARCOUX ; 19ième régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 48, matricule 3265.

WAROQUIER Narcisse Joseph, né le 10/01/1786 à Le Favril, fils de Pierre Joseph et de Geneviève BAUDOUX ; 1e compagnie d'artillerie des conscrits de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 188, page 11, matricule 33.

LARTISIEN Albert Joseph, né le 01/01/1787 à Le Favril, fils de Albert et de Marie Joseph DRUEZ ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 402, matricule 5390.

CAILLE Pierre Joseph, né le 16/10/1787 à Le Favril, fils de François et de Catherine DUCHATEAU ; 14e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 124, page 419, matricule 5494.

MICHEL Joseph, né le 27/02/1782 à Larouil-

PREVOST Reigné, né le 22/06/1790 à Le

Favril, fils de Romain et de Caroline LEVEAU ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 149, matricule 6865.

POUPLIER Pierre Marc, né le 05/04/1791 à Le Favril, fils de Pierre Joseph et de Julie Joséphine MANESSE ; Régiment de fusiliers chasseurs, côte SHD/GR 20 YC 53, page 137, matricule 3525.

POUPLIER Pierre Marc, né le 05/04/1791 à Le Favril, fils de Pierre Joseph et de Julie Joséphine MANESSE ; Chasseurs à pied, côte SHD/GR 20 YC 45, page 193, matricule 4727.

D'HAY Augustin Jacques, né le 10/01/1791 à Le Favril, fils de et de Marie Augustine D'HAY ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 197, matricule 8957.

SACARDEAU Fidel Joseph, né le 27/02/1793 à Le Favril, fils de Nicolas et de Catherine MARCOUX ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 28, matricule 6116.

GANTOY Philippe Joseph, né le 24/02/1793 à Le Favril, fils de Philippe Joseph et de Catherine LANDAS ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 28, matricule 6118.

DILLEAU Aimable Joseph, né le 22/01/1793 à Le Favril, fils de Jean Baptiste et de Marie Célestine HAZARD ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 32, matricule 6141.

MORTIER Éloy Joseph, né le 01/12/1793 à Le Favril, fils de Gaspard et de Thérèse MONELLE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 33, matricule 6148.

FROMENT Martin Joseph, né le 31/05/1783 à Lez Fontaine, fils de Pierre Joseph et de Marie Rosalie DESIR ; 72e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 593, page 112, matricule 5451.

FROMENT Martin Joseph, né le 31/05/1783 à Lez-Fontaine, fils de Pierre Joseph et de Marie Rosalie DESIR ; Gendarmerie d'élite de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 4,

page 272, matricule 1342.

DUBRAY Clément Joseph, né le 06/09/1787 à Lez-Fontaine, fils de François et de Marie Aldegonde WILLIAME ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 230, page 31, matricule 3767.

TILLEMANT François, né le 09/09/1793 à Lez-Fontaine, fils de François et de Marie Philippe LEFEBVRE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 40, matricule 6189.

DUBRAY Olivier Joseph, né le 25/01/1786 à Lez-Fontaine, fils de François et de Marie Joseph Aldegonde WILLIAME ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 239, matricule 7221.

LECLERCQ Pierre Antoine, né le 18/04/1786 à Lez-Fontaine, fils de Pierre et de Thérèse LOISEAU ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 251, matricule 7293.

LECLERC Pierre Antoine, né le 18/04/1786 à Lez-Fontaine, fils de Pierre et de Thérèse LOISEAU ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 308, matricule 7635.

DEGRELLE Michel Archange, né le 27/08/1788 à Lez-Fontaine, fils de Louis et de Françoise HUFTIER ; 4e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 70, page 155, matricule 771.

Consultation des fiches matricules :

Aller sur le site du ministère des Armées [https://](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules)

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules

Cliquer sur « faire une recherche ».

Dans « cote », copier la cote relevée dans l'inventaire., Exemple SHD/GR 21 YC 189.

Rendez-vous à la page indiquée.

Faits divers et accidents

relevés dans le « Journal de Fourmies » pour l'année 1889

Maubeuge

A la gare de Maubeuge, mardi soir à 8 heures, un homme d'équipe, tampoinné par le train 2289, a eu les jambes coupées ; il a succombé un quart d'heure plus tard.

Dans "la Petite République" : Un nommé Deruelle, homme d'équipe du chemin de fer du Nord, a été tamponné hier en gare de Maubeuge, est mort ce matin des suites de ses blessures.

Acte n°3 de l'état civil de la commune de Maubeuge

L'an 1889, le 2 janvier à deux heures du matin, Florent Renelde Deruelle, dit Firmin Deruelle, âgé de 30 ans, né et domicilié à Feignies, fils de feu Fidèle Augustin et de feu Sylvie Désirée Taverne, célibataire, est décédé à l'hospice Saint Nicolas, rue de l'Hospice.



Sars-Poteries

Le sieur Descamps, âgé de 71 ans, a été trouvé pendu mercredi, dans son domicile à Sars-Poteries. Il avait attaché la corde à un clou fixé dans le mur à 2 mètres 30 de hauteur, puis était monté sur une chaise, qu'il avait renversée avec les pieds.

Fait qui se produit assez souvent, personne n'a voulu dépendre Descamps, avant l'arrivée de la Justice ; ce sont les gendarmes de Solre qui ont coupé la corde.

Depuis 8 ou 9 ans, ce vieillard souffrait de douleurs névralgiques et il avait manifesté plusieurs fois l'intention de se donner la mort.

Acte n°1 de l'état civil de la commune de Sars Poteries

L'an 1889, le 2 janvier à onze heures du matin, François Descamps, âgé de 71 ans, journalier, né et domicilié en cette commune, fils de François et de Félicité Gibon, veuf de Joséphine Courtain, est décédé en la demeure de son fils Jules Descamps.



Le Nouvion

Ces jours-ci, la gendarmerie était informée qu'un individu avait été trouvé noyé dans une fosse, au lieudit « Les terres à rentes » au hameau de La Malassise, mais qu'on n'avait pu le retirer de l'eau, attendu que sa tête était prise dans les glaçons, et ne dépassait la surface de la glace que d'environ cinq centimètres.

Les gendarmes se rendirent sur les lieux, accompagnés de M. le juge de paix ; aidés de plusieurs personnes qui se trouvaient là, ils parvinrent, à l'aide de pioches, à briser la glace qui ne mesurait pas moins de huit centimètres d'épaisseur, et ramenèrent sur la berge le cadavre qui fut reconnu pour être celui du sieur Louis-Joseph Terret, âgé de 77 ans, rentier, demeurant au hameau de La Malassise.

Il y a tout lieu de croire que sa mort est purement accidentelle, car Terret n'avait jamais manifesté des idées de suicide.

Acte n°3 de l'état civil de la commune de Boué

L'an 1889, le 6 janvier à cinq heures du soir, Louis Joseph Terret, âgé de 77 ans, rentier, domicilié au Nouvion, veuf de Victoire Julie Azambre, né au Nouvion, fils de Louis Joseph et de Marie Catherine Furet, est décédé sur le territoire de Boué, ainsi que nous nous en sommes assuré en faisant examiner le corps par un médecin.



Le Nouvion

Un vieillard de 83 ans, propriétaire au hameau de Beaucamp, dépendance du Nouvion, nommé Denis, que ses voisins n'avaient pas aperçu depuis plusieurs jours, et qu'ils ne savaient pas malade, a été trouvé mort dans son lit, vendredi matin. Il en fallait moins que cela pour provoquer beaucoup de commentaires. — Un tiroir ouvert a fait parler de vol. L'état de la tête du mort a fait supposer un meurtre.

En tout cas, le Parquet de Vervins est descendu au Nouvion pour procéder à une enquête ; l'autopsie du corps a été opérée par M. le docteur Penaut. — Ni le docteur, ni les magis-

trats, n'ont confié au public le résultat de leurs investigations : il n'y a donc pas lieu d'en dire davantage.

Suite. Nous avons raconté dimanche, que le sieur Auguste Denis, propriétaire au hameau de Beaucamp, avait été trouvé mort dans son lit.

Il résulte de l'enquête faite par le parquet de Vervins que les bruits d'assassinat étaient malheureusement fondés.

Le sieur Auguste Denis, âgé de 83 ans, a été assassiné pendant la nuit de dimanche à lundi dernier. L'assassin lui a fracturé le crâne à l'aide d'un instrument contondant. Une abondante hémorragie s'est produite.

Ce sont, comme nous l'avons dit, les voisins qui, étonnés de ne pas voir Denis, se sont introduits chez lui par son grenier et l'ont trouvé mort.

Le vol a été le mobile du crime. Il fallait que l'assassin fut bien au courant des habitudes de Denis pour pouvoir trouver sa cachette, car elle existait dans un vieux soufflet de forge relégué au grenier.

A la suite de l'enquête, la gendarmerie a mis en état d'arrestation un individu qui avait été vu rodant autour de l'habitation de nuit du crime. Cet individu est parent de Denis ; il assistait à l'enterrement ; il ne vit que de rapines. La rumeur publique fait peser les charges les plus accablantes, disent les journaux de Vervins.

Acte n°5 de l'état civil de la commune du Nouvion

L'an 1889, le 9 janvier à six heures du soir, Auguste Joseph Denis, propriétaire, âgé de 83 ans, né et domicilié au Nouvion, veuf de Marie Joseph Sophie Vilin, fils de François et de Catherine Maillard, a été trouvé mort en sa demeure à Beaucamp.

XXXX

Dimont

On a retiré jeudi de la Solre, à Dimont, le cadavre du nommé Willot Constant, journalier, âgé de 76 ans.

Vers deux heures et demie de l'après midi, ce vieillard était entré au cabaret Ducarne et, après avoir bu un verre d'eau-de-vie, il en était sorti en disant : "Au revoir, vous ne me reverrez pas de longtemps." Il a dû se jeter à l'eau du haut d'une passerelle en pierre près

du moulin et le courant l'a entraîné dans le canal du bief, où on l'a trouvé deux heures plus tard. Depuis huit ans. Willot avait quitté sa femme et se voyait à la charge de ses enfants.

Acte n°1 de l'état civil de la commune de Dimont

L'an 1889, le 10 janvier à quatre heures du soir, Constant Joseph Willot, âgé de 76 ans, journalier, né à Lez Fontaine, domicilié en cette commune, fils de Constant et de Marie Hannecart, veuf de Bibianne Déjardin, époux d'Angélique Renuart, marchande de légumes, est décédé près du moulin.

XXXX

Sains du Nord

le 4 janvier 1886, Edmond-Gustave Flamme, 21 ans, cordonnier, né à Bry, recherchait en mariage Mlle Céline Dubois, fille d'un cabaretier. Celle-ci ayant refusé, l'amoureux lui tira un premier coup de revolver qui effleura la chevelure de Mlle Dubois, qui avait heureusement baissé la tête.

Elle fut sauvée par l'intervention de M. Merresse.

Edmond Flamme fut condamné à 5 ans de réclusion en mars 1886.

Janvier 1889. On se souvient assurément que Mlle Dubois, débitante à Sains-du-Nord, avait reçu, il y a trois ans, plusieurs coups de revolver.

C'était un poursuivant évincé, qui avait voulu se venger des dédains de la jeune fille : la cour d'assises du Nord l'avait condamné à cinq ans de réclusion.

Ce jeune homme, le sieur Flamme, cordonnier de son état, s'étant rendu digne de la clémence présidentielle, avait obtenu de M. Carnot la remise d'une année de sa peine, à l'occasion de la dernière Fête-Nationale.

Puis, en considération de sa bonne conduite, il obtint la faveur d'être mis en liberté sous caution une année avant l'expiration de sa peine.

Le drame va avoir un épilogue touchant: Mlle Dubois se fiance avec M. Flamme, et M. le Maire de Sains ne tardera pas à procéder à la célébration du mariage des deux fiancés.

Tout est bien qui finit légalement et bien

Acte n°3 de l'état civil de la commune de Bousies

L'an 1889, le 26 janvier ont été mariés Flamme Edmond Gustave, âgé de 24 ans, bottier, domicilié à Sains, né à Bry, et Dubois Marie Céline, âgée de 21 ans, couturière, née à Roversart.



Rainsars

Le nommé Béguin Léon, âgé de 42 ans, né à Saint-Quentin, demeurant à Marly (près de Valenciennes), décoré de la médaille, militaire, a été trouvé, dimanche, pendu dans le bois, près du Pont-de-Sains, sur le territoire de Rainsars.

Il était parti de Marly depuis un mois, en compagnie de sa fille aînée, âgée de 15 ans ; buveur, il avait à trois reprises déjà tenté de se suicider.

Dimanche donc, il était sorti, vers trois heures, du cabaret Pruvot, au Pont-de Sains, après y avoir bu ; et sa fille, après l'avoir attendu vainement, s'était ensuite mise à sa recherche. Elle a fini par le découvrir, mais trop tard : une ficelle attachée à un arbre avait mis fin aux jours de Béguin.

La fillette courut prévenir le cabaretier, qui vint examiner le pendu, sans avoir la présence d'esprit de couper la ficelle. Un garde-chasse du Pont-de-Sains fit de même.

Combien de fois encore faudra-t-il donc répéter que le premier devoir des arrivants est de décrocher l'homme au plus vite ?

Acte n°3 de l'état civil de la commune de Rainsars

L'an 1889, le 5 février à huit heures du matin, il a été trouvé un individu mort pendu dans le bois des Hayettes, lieu dit le Pont de Sains, portant un livret d'ouvrier et un livret militaire, tous deux au nom de Béguin Adolphe, né à Saint Quentin le 8 février 1847; fils de Louis et de Francomme Dorothée, époux de Louise Flavie Teller, et dont le signalement sur les livrets correspond parfaitement.



Hon-Hergies

Le 3 février au matin, il a été trouvé dans le fossé sur le côté de la route numéro 23 de Solesmes à Malplaquet, territoire de la commune de Hon-Hergies, le cadavre d'une jeune fille.

Cette personne paraissant âgée de 18 à 20 ans, est inconnue au pays.

On la croit cependant du hameau dit de Cul-du-Qu'vaux, dépendant de la commune de Paturages ou de Wasmes (Belgique).

Elle est vêtue d'un peignoir laine et coton, marron foncé ; deux corsages en dessous, l'un marron clair, et l'autre bleu clair ; une bonne chemise de toile blanche non marquée ; un tablier de toile bleue ; au cou un foulard de coton fond gris, avec deux raies d'encadrement bleu clair ; les pieds nus, au pied gauche il lui restait les débris d'un bas usé par la marche ; taille et corpulence moyennes ; cheveux châains et coupés d'une longueur d'environ 15 centimètres ; sur le devant et à la machoire supérieure une dent paraît gâtée, la moitié manque ; les vêtements n'étaient pas en désordre, et aucune trace de lutte ne se fait remarquer à la place où le cadavre a été trouvé.

Acte n°5 de l'état civil de la commune de Hon-Hergies

L'an 1889, le 3 février dans la nuit, Joseph Alcidie Virginie, âgée de 16 ans, née à Quaregnon, domiciliée à Paturages, fille d'Alfred et de Sidonie Bouillon, est décédée près de la demeure de Berleimont Camille.



Cartignies

Le nommé Marit Jacques, âgé de 72 ans, cultivateur à Cartignies, demeure avec sa fille Joséphine, veuve Balas Edouard, âgée de 36 ans.

Mardi, vers 5 heures du soir, le vieillard envoyait sa fille chez sa cousine, la dame Zulma Savareux, qui habite dans le voisinage. Dix minutes plus tard, Didier, le fils de cette dernière, accourait annoncer que le père Mary venait de se pendre. Les deux femmes se rendirent en toute hâte au domicile du vieillard : il était, en effet, accroché par une corde à une poutre. Le sieur Louis Picavez, qui se trouvait là, coupa rapidement la corde : mais il était trop tard. — On suppose que des embarras d'argent ont troublé les idées du pauvre vieillard et l'ont ainsi conduit au suicide.

Acte n°5 de l'état civil de la commune de Cartignies

L'an 1889, le 5 février à cinq heures du soir, Marit Jacquet Joseph, âgé de 71 ans, cultivateur, né et domicilié à Cartignies, fils de Nicolas et de Thomas marie Joseph, veuf de Huet

Joséphine, est décédé hameau du Grand Chemin.



Maubeuge

L'accident de chemin de fer. — Voici les détails complémentaires sur l'accident que nous avons signalé dans notre précédent numéro : C'est juste à la pointe de la bifurcation de la voie, à Douzies-Maubeuge, mardi soir à 8 heures 20, que l'express n° 48, qui part de Bruxelles à 13 heures 40, et l'express n° 25 partant de Maubeuge à 8 heures 05, se sont rencontrés. — Il faisait un brouillard intense.

La machine du train 25 a déraillé, la caisse du fourgon à bagages s'est soulevée et a pénétré dans la voiture de 1^e classe qui suivait.

Un voyageur, qui se trouvait dans cette voiture du train 25, a été tué, écrasé entre les parois du premier compartiment, qui se sont jointes ; il se nomme Christian Dahl, âgé de 32 ans, ingénieur norvégien.

Quatre personnes du train 48 sont blessées : M^{me} Huyfrechts, de Gand, 30 ans, légère blessures à la jambe ; MM. Chardon, chef de train, légère blessure à la tête, à la langue et douleurs internes ; Dupuis, contrôleur, douleurs internes ; Lorand, employé du wagon restaurant, contusions aux reins, blessure à l'index.

Enfin le sieur Leblond, graisseur du train 25, a des contusions aux reins.

Le corps de l'ingénieur tué a été transporté à l'hospice de Maubeuge.

Les voyageurs des deux trains ont été acheminés sur leur destination par des trains de secours ; la circulation normale a été reprise sur les deux voies à quatre heures du matin.

Il est difficile de déterminer la cause de l'accident : l'aiguille était faite et le train 48 sur la bonne voie ; l'aiguilleur dit avoir fermé le disque à pétard-pour empêcher le passage du train 25 vers Feignies. Le mécanicien de ce train prétend au contraire que la voie était libre et le disque ouvert ; en effet, le pétard du disque est resté intact, il eût été écrasé si le disque avait été fermé.

Jugement : C'est à l'audience de mardi 16 avril qu'ont été entendus, au tribunal d'Avesnes, les témoins de l'accident, du chemin de fer de Bavay : les prévenus Cousin Emile, aiguilleur, et Hannecart Alfred, mécanicien, étaient défendus par Me Guillemin, avo-

cat ; Me Manesse père a pris la défense de Claisse Etienne, chef de train.

Après avoir entendu les plaidoiries et le réquisitoire, le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Les débats ont fait connaître les circonstances exactes dans lesquelles s'est produit l'accident.

Le mécanicien du train parti de Bavay pour Roisin ne faisait le service sur cette ligne que depuis quatre jours ; arrivé à la bifurcation de l'embranchement vers la Belgique, il demanda la voie de droite, mais l'aiguilleur donna celle de gauche et le mécanicien, dans l'obscurité, ne s'aperçut de l'erreur qu'après avoir parcouru plus d'un kilomètre. Que faire pour éviter une collision avec le train parti de Saint-Waast quelques instants auparavant ? Refouler, mais le règlement s'y oppose et le conducteur, en appliquant la lettre jusqu'à l'aveuglement, défendit au mécanicien d'opérer cette manœuvre. Le mécanicien alors révéla le danger aux voyageurs, qui descendirent sur le bas côté de la voie tandis que le conducteur se portait en avant dans l'espoir d'arrêter à temps le train de Saint-Waast, mais il avait oublié les pétards réglementaires, sa lanterne vainement agitée ne fut pas vue du machiniste et le train redouté vint, avec une vitesse de près d'un kilomètre à la minute, heurter le train de Bavay, heureusement vide. On sait ce qu'il en résulta : un mort et vingt-cinq blessés, dont un donne des inquiétudes sérieuses.

Le Tribunal a finalement condamné le mécanicien Hannecart et l'aiguilleur Cousin chacun à quatre mois de prison ; Claisse, chef du train, a été acquitté ; la Compagnie du Nord a été déclarée civilement responsable.

Appel : le 23 mai, le tribunal correctionnel d'Avesnes, se fondant sur le motif que la gelée avait empêché le disque à pétards et le et le contrôleur électrique de fonctionner, à acquitté les prévenus.

Acte n°51 de l'état civil de la commune de Maubeuge

L'an 1889, le 12 février à 8h20, Christian Gérard Dahl, âgé de 32 ans, ingénieur, né en Norvège, est décédé sur la voie de chemin de fer de Paris à Bruxelles.



Le Quesnoy

C'est le domestique de M. Manem, marchand de vins à Villerspol, qui s'était jeté vendredi soir au Quesnoy sous un train, au passage à niveau de la porte de Valenciennes. La tête et les membres étaient séparés du tronc et en quelque sorte semés sur la voie.

On ignore la cause de ce suicide : on sait seulement que ce jeune homme — il avait 18 ans — venait d'être congédié par son patron. A-t-il cédé à un accès de désespoir ?

Suite. Le jeune domestique de M. Manen, marchand de vins à Villerspol, dont nous avons rapporté le suicide, se nommait Alexandre Visse.

Vendredi soir, après avoir mis tout en ordre dans la propriété, fermé les portes et remis les clefs à ses patrons, il sortit en escaladant un mur. Le lendemain matin son cadavre déchiqueté était trouvé sur la voie ferrée.

Ce malheureux jeune homme s'est volontairement donné la mort, la lettre suivante écrite sur son calepin, retrouvé chez M. Manen, l'a suffisamment démontré :

Vous n'avez pas besoin de me chercher parce que je suis parti pour ne plus revenir ; maintenant je vous demande en grâce de vouloir dire au notaire que je donne tout ce qui (il a oublié d'écrire : me reste) à ma sœur, et mes effets les renvoyer à M. Aimé Puche.

Visse était un excellent garçon, un peu simplet, les idées de suicide devaient le hanter depuis longtemps : à l'occasion d'un suicide récent accompli de la même manière, il a dit à plusieurs reprises que c'était une belle mort.

Acte n°5 de l'état civil de la commune du Quesnoy

L'an 1889, le 16 février à une heure du matin, Alexandre Visse, domestique, célibataire, né à Lesdain le 6 octobre 1871, résidant à Villers-Pol, fils de Lucien et de Fideline Octavie Gabet, est décédé sur la voie de chemin de fer au kilomètre 64,360.

✂

Sepmeries

Un mendiant nommé Robin, figé de soixante ans et habitant Bermerain, a été trouvé mort dimanche en plein champ sur le territoire de Sepmeries : sa mort remontait à plusieurs jours. Il avait encore sur lui les petites provisions qu'il était allé chercher en Belgique.

Quand il est parti pour son dernier voyage, une de ses voisines lui démontra l'imprudence qu'il y avait à se mettre en route pendant ces temps de neige. Prévoyait-il sa fin prochaine ? Toujours est-il qu'il répondit : Autant mourir tout de suite que plus tard.

Acte n°7 de l'état civil de la commune de Sepmeries

L'an 1889, le 17 février vers dix heures du soir, Désiré Lemay, âgé de 65 ans, célibataire, né et domicilié à Bermerain, fils de François et de Rosalie Lebrun, est décédé au lieu dit les 15 muids.

✂

Fourmies

Mort subite. — Vers deux heures de l'après-midi de mardi, un vieillard de 80 ans s'affaissait à l'angle de la rue de Wignehies et de la rue Xavier Clavon. Des passants se précipitèrent au secours du vieillard, le relevèrent, le transportèrent chez Mme Veuve Fontaine. M. le docteur Colliard, arrivé sur-le-champ, ne put malheureusement que constater le décès de l'octogénaire, qui avait succombé à une hémorragie cérébrale. Le défunt se nomme Alluite Alexandre, et demeurait à Wignehies, où le corps a été transporté après la réception par dépêche de l'autorisation sous-préfectorale réglementaire.

Acte n°7 de l'état civil de la commune de Fourmies

L'an 1889, le 26 février à deux heures du soir, Alexandre Joseph Alluite, âgé de 79 ans, rentier, né et domicilié à Wignehies, fils de Félix et de Marie Thérèse Honoine Thiebaut, veuf de Mélanie Albertine Mairesse, est décédé rue de Wignehies.

✂

Momignies

Le sieur Jules Huart, âgé de 22 ans, sabotier à Beauwelz, était venu dimanche, chercher ses outils à Momignies. En arrivant près de la Gendarmerie, il s'affaissa sur le chemin ; on accourut à son aide : quelques minutes plus tard, il rendait le dernier soupir.

✂

Avesnes

M. Drappier, juge au tribunal d'Avesnes, est décédé samedi à cinq heures du matin.

M. Drappier, bien portant et ne donnant aucun signe de malaise, assistait, mercredi, au milieu de ses collègues, aux funérailles de M. Champeaux, lorsqu'en sortant de l'église pour suivre le corps au cimetière, il fut saisi par le froid et frappé d'une hémorragie méningée, qui laissa à peine à ses amis le temps de le faire entrer dans un café de l'avenue du Pont-Rouge ; de là on le transporta en voiture à son domicile de la rue de Maubeuge ; il avait perdu connaissance en arrivant et n'est plus revenu à lui.

Le service religieux a eu lieu lundi matin, à 10 heures.

Derrière le char funèbre, qui disparaissait sous les couronnes de fleurs naturelles, venaient, après la famille, tous les corps judiciaires en robes. Les magistrats précédés des huissiers, le greffier, les juges de paix, les avocats et les avoués. Dans la nombreuse assistance on remarquait le colonel et beaucoup d'officiers du 84e, le maire, tous les fonctionnaires et les notabilités de la ville.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Marcaggi, président du tribunal ; Lefrançois, procureur de la République ; Piérart, juge de paix ; Baudry, ancien notaire ; Pasqual, avocat ; et Gauchet, avoué.

A la gare, quand le corps eut été placé dans le fourgon qui devait l'emmener à Charleville, M. le président Marcaggi a prononcé le discours d'adieux.

M. Drappier n'était âgé que de quarante ans. — Pendant la guerre de 1870, il s'était battu en brave, avait été fait prisonnier, puis conduit en Allemagne. — Il laisse une jeune veuve et un enfant.

Acte n°7 de l'état civil de la commune d'Avesnes

L'an 1889, le mars à cinq heures du matin, Jules Joseph Drappier, âgé de 40 ans, juge au tribunal civil d'Avesnes, né à Montbois (Ardenne), domicilié à Avesnes, époux de Augustine Eulalie Mathilde Chaffoureaux, fils de Nicolas et de Marie Françoise Julie Vérinet, est décédé en sa demeure, rue de Maubeuge.

☞

Marpent

Lundi, vers midi, le cadavre d'un inconnu a été retiré de la Sambre sur le territoire de Marpent. D'après l'avis du docteur Poulet qui a constaté le décès, la mort devait remonter à 8 jours environ.

On n'a rien découvert sur le cadavre qui permît d'en établir l'identité.

Acte n°11 de l'état civil de la commune de Marpent

L'an 1889, le 25 mars à midi, à cent mètres en aval du pont de Marpent, un indivis inconnu, de sexe masculin, paraissant âgé de 42 ans, revêtu d'une veste en velours roux à côtes étroites, d'un pantalon également en velours, mais à larges côtes, et d'une chemise de couleur à lignes rouges, a été retiré mort de la Sambre où il paraissait avoir séjourné une dizaine de jours.

☞

Sains du Nord

En ce moment où l'on parle beaucoup d'émigration dans l'Amérique du Sud, on lira, sans doute, avec curiosité le fait suivant :

En 1887, un navire anglais, la Ville-de-Victoria, faisait naufrage avant d'arriver à Buenos-Ayres où les passagers devaient être débarqués. Parmi les victimes de ce naufrage, se trouvait le sieur Laurent Seghers, ferblantier-zingueur, de Sains-du-Nord, qui s'était expatrié dans l'espérance de faire fortune là-bas.

Sa femme et son fils étaient demeurés au pays, où tous deux travaillent encore en filature. A la nouvelle de la mort de Seghers, la veuve et l'orphelin réclamèrent des dommages-intérêts à la Société propriétaire du navire.

L'on nous apprend aujourd'hui que cette demande vient d'obtenir une réponse favorable : la commission de répartition des indemnités aux familles des noyés de la Ville-de-Victoria accorde une somme de 8.000 fr. à la veuve Seghers et une autre de 6000 à son fils.

Le 24 décembre 1886, le navire relint Le Havre à Rio de Janeiro, faisait escale à Lisbonne. La chaîne qui retenait le cuirassier anglais Sultan se brisa, le navire aborda La Ville de Victoria, qui coula en dix minutes. 22 hommes d'équipage et 9 passagers périrent. L'acte de décès n'a pas été trouvé.

☞

Cousolre

Dimanche à 2 heures de l'après-midi on a découvert, pendu à un arbre de Quettignies, terroir de Cousolre, le cadavre du nomme Vic-

tor Geairain, âgé de 74 ans, charron, demeurant à Cousolre, Geairain, qui était veuf et d'origine belge, avait disparu depuis jeudi soir ; il semblait ne plus jouir de toutes ses facultés.

Acte n°7 de l'état civil de la commune de Cousolre

L'an 1889, le 14 avril à deux heures après midi, Victor Joseph Geairain, âgé de 74 ans, charron, né à froidchapelle, domicilié à Cousolre, fils de Nicolas et de Marie Thérèse Desmaretz, époux de Désirée Aldegonde Louis, est décédé dans la forêt, lieu dit Quettegnies.



Anor

Le sieur Hobenet Alphonse, cultivateur, avait procédé, lundi matin, à l'élagage des haies de l'une de ses pâtures et mis le feu au tas de broussailles ainsi rassemblées.

Vers cinq heures, des enfants du voisinage, au retour de l'école, s'amuserent à raviver le feu ; malheureusement Juliette Sauvageot, âgée de huit ans et demi, s'en approcha trop près. et ses vêtements s'enflammèrent ; elle courut aussitôt du côté d'une mare, en poussant des cris.

Le sieur Maitrepierre, employé au chemin de fer, qui travaillait à son jardin, s'élança au secours de la fillette, la roula sur l'herbe, et finit par éteindre le feu, en se brûlant lui-même les mains. La pauvre Juliette portait néanmoins des brûlures cruelles sur tout le corps. — Un médecin, envoyé par la Municipalité, a prodigué ses soins à la victime ; mais elle a succombé pendant la nuit de mercredi à jeudi, après d'horribles souffrances, et malgré tous les secours de l'art.

Le Commissaire spécial de Police de la gare d'Anor a fait une enquête sur ce déplorable accident : Robenet avait eu l'imprudence d'abandonner ses broussailles avant de les avoir suffisamment éteintes, bien qu'elles fussent, en outre, à proximité d'un sentier et d'un quartier populeux.

Acte n°23 de l'état civil de la commune d'Anor
L'an 1889, le 18 avril à sept heures du matin, Victorine Sauvageot, âgée de 7 ans 3 mois, née et domiciliée à Anor, fille de Victor et de Victorine Alexina Casiez, est décédée en la demeure de ses père et mère.



Sémeries

Dans l'après-midi de mardi dernier, l'enfant Potelle Alfred (âgé de 18 mois) a glissé dans la civière qui passe à une vingtaine de mètres de la maison de ses parents. Le directeur de la filature voisine a l'ait ouvrir les vannes et mettre la rivière à sec. On a pu alors retirer l'enfant, mais le docteur Marlier (de Sains) n'a plus eu que le décès à constater.

Acte n°7 de l'état civil de la commune de Sémeries

L'an 1889, le 23 avril à quatre heures du soir, Alfred Potelle, âgé de 18 mois, né à Saint Hilaire, fils d'Alfred et de Florentine Marie Bachelart, est décédé chez ses parents, lieu dit « le Village ».



Fourmies

Noyée. — Lundi vers sept heures et demie du matin, M. Vion, employé des Postes et Télégraphes, arrivait aux Etangs des Moines pour y pêcher à la ligne. — Un corps humain flottait alors sur l'eau du premier étang à une vingtaine de mètres de la bouée de sauvetage. M. Vion s'empessa d'attirer le corps à l'aide de sa canne de pêcheur ; puis, entrant dans l'eau, en retira cette lugubre épave. Il courut ensuite avertir la Police et la Gendarmerie.

Constatations faites, le corps fut reconnu pour celui de la veuve Berhuy, née Aurore Foucart, âgée de 76 ans.

La noyée, habitant rue du Midi, à Fourmies, avec sa fille, avait quitté sa demeure lundi vers cinq heures du matin, sans rien dire à personne. Le suicide, qui paraît démontré, s'explique par les souffrances qu'éprouvait la pauvre vieille par suite d'une plaie au front, ainsi que par le chagrin qui la minait depuis la mort accidentelle de son mari, tué, il y a quelques années, en tombant d'une échelle, au Palais, pendant son travail.

Le corps a été ramené rue du Midi.

Acte n°116 de l'état civil de la commune de Fourmies

L'an 1889, le 6 mai à sept heures du matin, Sophie Aurore Foucart, âgée de 75 ans, ménagère, née et domiciliée à Fourmies, fille de Jean Baptiste et de Rosalie Prince, veuve de Célestion Joseph Berhuit, a été retrouvée décédée au lieu dit "l'étang des Moines".



Fourmies

Un suicide. — M. César Piette, employé d'octroi à Fourmies, passait auprès du premier étang des Moines, lundi vers dix heures du matin. Sur la berge opposée à la buvette, il aperçut une veste, une paire de pantoufles et une casquette. Ayant fouillé les poches de la veste, il y trouva un livret au nom de Gonthier Gustave-Joachim. Son premier soin fut d'aller prévenir la Police.

L'agent Waroquier se rendit sans retard à l'étang. Déjà des curieux étaient, accourus sur la berge. — L'agent, aidé du sieur Desjardin Guillemain, fouilla l'étang avec une perche et un crochet attaché à une corde. Au bout de deux heures, le crochet ramena un cadavre, celui de Gonthier.

On le rapporta aussitôt au domicile des parents, Chemin des Blés.

Vendredi dernier, Gonthier Gustave, rattacheur, âgé de 22 ans, avait été l'objet, d'un procès-verbal pour avoir été ramassé complètement ivre sur la voie publique ; samedi matin, quand il sortit du violon, son père lui reprocha son inconduite et refusa même de le recevoir.

Le rattacheur continua d'employer son temps à boire, samedi et dimanche.

Lundi matin, il alla réclamer ses effets à ses parents. Une nouvelle discussion s'éleva alors entre le père et le fils ; celui-ci partit : on sait le reste.

Le malheureux n'avait pas les idées bien nettes ; il cessait fréquemment de travailler, et, quand on le grondait, menaçait d'en finir avec la vie : malheureusement il a tenu sa funeste promesse.

Acte n°23 de l'état civil de la commune de Fourmies

L'an 1889, le 20 mai à deux heures du soir, Gustave Joachim Gontier, âgé de 22 ans, rattacheur, né et domicilié à Fourmies, célibataire, fils d'Alexis et de Catherine Victorine Bévière, a été trouvé décédé au lieu dit « l'étang des Moines ».

✂

Louvroil

Un terrible accident s'est produit, mercredi matin, vers sept heures, à l'usine de M. Gustave Dumont, à Sous-le-Bois Louvroil.

Un four à puddler a sauté et a causé la mort de deux hommes.

Le nommé Tainmont Hubert, âgé de 34 ans, premier puddleur, travaillant à ce four a été tué sur le coup ; Blondeau Joseph, troisième puddleur, est mort quelques heures après, à la suite de graves brûlures.

Un autre ouvrier, Norbert Blampam, a reçu à la tête une contusion qui, heureusement, ne présente pas de gravité.

Tainmont laisse une veuve et quatre enfants Blondeau vivait avec sa mère, déjà âgée, dont il était le seul soutien.

Le Préfet du Nord, qui se trouvait à Maubeuge pour le conseil de révision, s'est rendu sur les lieux et a fait distribuer immédiatement des secours aux familles des victimes.

Acte n°23 de l'état civil de la commune de Louvroil

L'an 1889, le 22 mai à sept heures du matin, Tainmon Hubert Joseph, âgé de 34 ans, puddleur, né et domicilié à Maubeuge, époux de Hubinaux Irma, fils de Dieudonné et de Fayt Désiré, est décédé à l'usine de Gustave Dumont, kameau de Sous le Bois.

✂

Avesnes

Un malheur est arrivé dimanche dans l'après-midi à Belle-Fontaine, près Avesnes.

Un enfant de 8 ans, Jules Marion, jouant avec d'autres enfants de son âge sur une faible passerelle établie sur l'Helpe-Majeure pour les besoins de quelques riverains, tomba dans la rivière assez profonde en cet endroit.

Il n'y avait personne pour porter secours à cet enfant. Le pauvre père, averti, se rendit en hâte sur les lieux, plongea plusieurs fois dans la rivière, hélas sans résultat.

Le petit cadavre fut retrouvé à 6 ou 700 mètres plus loin, sur le territoire de Saint-Hilaire, par un militaire de la garnison.

Acte n°31 de l'état civil de la commune de Saint-Hilaire

L'an 1889, le 26 mai à une heure du soir, Jules marion, âgé de 8 ans et demi, écolier, né et domicilié à Avesnes, fils de Jules et de Hyacinthe Leroy, est décédé accidentellement dans la rivière l'Helpe Majeure, lieu dit la Grande prairie.

✂

Cartignies

Le sieur Paquet Achille, âgé de 25 ans, garçon -brasseur au service de M. Savareux, de Bou-

logne, demeurant à Cartignies, partait le 14 courant, vers une heure du soir, avec un camion attelé d'un cheval et chargé de 5 tonnes de bière destinées à différents clients de Floyon. A la descente du hameau du Plouy, le conducteur tomba de son siège ; selon toute vraisemblance, un tonneau lui roula sur le corps. Le malheureux a été relevé, quelques minutes après, par deux passants qui l'ont trans porté chez une de ses parentes, la nommée Genais, demeurant à Etrœungt, où, malgré les soins du docteur Fourdrignier, il a expiré le lendemain, vers 5 heures du matin : une congestion pulmonaire avait déterminé la mort.

Acte n°72 de l'état civil de la commune d'Etrœungt

L'an 1889, le 15 juin à neuf heures du matin, Achille Joseph Paquet, domestique, âgé de 25 ans, né et domicilié à Cartignies, fils de Grégoire et de Mathilde Bucquoit, époux de Clairette Jeanne George, est décédé en la demeure de madame veuve Gervais Brissy, rue Nationale.



Cartignies

Après dix jours de cruelles souffrances, l'une des deux victimes de l'explosion de la citadelle d'Arras, le soldat Mathon a succombé à ses blessures, vendredi 14 juin. Son père et sa mère ont pu assister à ses derniers moments.

Ceux-ci ont demandé que le corps put être ramené dans sa famille à Cartigutes. Cette permission leur ayant été accordée, le cercueil a pris la route de la gare d'Arras, après les cérémonies religieuses.

En tête du cortège funèbre, quatre camarades de l'infortuné sapeur portaient des couronnes, témoignages de sympathie et de vifs regrets. Au milieu d'eux se tenait un sous-officier avec un superbe bouquet. Sur le cercueil on avait déposé les effets militaires du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par des hommes de sa compagnie ; autour du corbillard marchaient des soldats en armes.

Derrière le cercueil, on voyait la malheureuse mère, dont la douleur faisait peine à voir et qui s'avancait en s'appuyant péniblement sur le bras de son mari. Après eux venaient le frère du défunt, puis le corps des officiers de l'arme presque au complet, suivis d'un très

grand nombre de sous-officiers, caporaux et soldats..

Le train de 4 h 21 a emporté vers Carlignies pour y être inhumé, les restes du malheureux artificier, mort d'une façon aussi tragique, victime de son devoir..

Les funérailles ont eu lieu à Cartignies le surlendemain, en présence d'une affluence telle qu'on en voit rarement : tous les assistants ressentaient l'émotion causée par cette mort foudroyante..

La compagnie de sauveteurs, qui s'était fait un honneur d'aller chercher le corps à la gare de Dompierre le samedi précédent, assistait en tenue à l'enterrement.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Blanchard, président des sauveteurs, Barret, Lecomte et Guillain, officiers de l'armée territoriale.

De magnifiques couronnes et bouquets, offerts par les officiers du 38 génie, le régiment, les artificiers, la société de sauveteurs et la jeunesse de Cartignies, précédaient le corps, qui était porté par six jeunes gens anciens militaires et amis du défunt.

Pendant la messe, M. le curé de Cartignies a fait l'éloge de Mathon et rappelé dans quelles circonstances il avait trouvé la mort. Son allocution des plus touchantes a ému l'assistance. Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est mis en marche vers le cimetière où M. Barret a prononcé un discours.

Il est décédé de brûlures multiples produites par la combustion de la poudre.

Acte n°246 de l'état civil de la commune d'Arras

L'an 1889, le 14 juin à trois heures et demie du soir, Jules Guillain Maton, sapeur au 3e régiment du génie, âgé de 23 ans, né à Cartignies, en garnison à Arras, fils de Jules et de Elisée Boulanger, est décédé à l'hospice civil.



Beaurieux

Un maçon d'une quarantaine d'années, le sieur Martial Lagrange, demeurant route de Sivry, sortait de chez lui, jeudi dernier à cinq heures du matin, pour se rendre en voiture à Solre-le-Château. En route, il fit une chute si malheureuse, que la voiture lui passa sur le corps. La mort a été instantanée.

Acte n°6 de l'état civil de la commune de Clairfayts

L'an 1889, le 27 juin à cinq heures du matin, Martial Lagrange, âgé de 41 ans, maçon, époux de Zéna Royez, né à Solrinnes le 23 juin 1848, domicilié en cette commune, fils de Isidore et de Benoite Thérèse Paindavoine, est décédé par suite d'écrasement, fracture du crâne, constaté par le docteur Goulart, à Epinoy, chemin de Sivry.



Marbaix

Lors du suicide du sieur Delmarle Zéphir, que nous avons raconté le 10 juin, la rumeur publique avait, à tort, attribué cette funeste résolution à la crainte d'être impliqué dans l'affaire des vols de vaches imputés aux sieurs Bonnaire et Naveau.

Des renseignements que nous avons recueillis à bonne source, il résulte la certitude que l'infortuné Delmarle était complètement étranger à cette affaire.

L'affaiblissement de ses facultés mentales lui faisait voir partout des persécuteurs ; et cette maladie, qui devait le conduire au suicide, l'affectait déjà bien avant l'arrestation de Naveau.

Acte n°14 de l'état civil de la commune de Marbaix

L'an 1889, le 11 juin à sept heures du matin, Delmarle Zéphir Adolphe, âgé de 40 ans, boucher, né à Noyelles, domicilié à Marbaix, fils d'Antoine et de Désiré Dufour, époux d'Amélie Palmyre Mesure, est décédé en sa demeure, lieu dit « la Route ».



Wignehies

La fillette des époux Caron-Framery, âgée de 3 ans, est tombée hier matin, dans un chaudron rempli d'eau bouillante. Le docteur Debouzy est accouru soigner l'enfant, qui est cruellement brûlée, au dos et aux jambes, et dont l'état est jugé assez grave.

A la dernière heure, on nous informe que l'infortunée fillette vient de succomber à ses brûlures.

Acte n°74 de l'état civil de la commune de Wignehies

L'an 1889, le 19 juillet à deux heures du soir, Louise Vitale Framery, âgée de 3 ans, née et domiciliée à Wignehies, fille naturelle de Vitoline Framery, est décédée en la demeure de sa mère, rue des Chevaux.

L'un des déclarants est Vincent Carron, 25 ans. Le père ?



Eppe-Sauvage

On nous écrit :

« Une cérémonie, bien triste à la vérité, mais aussi bien touchante, a eu lieu, dans cette commune, le samedi 6 du présent mois de juillet.

« L'un des derniers descendants d'une de ces familles de vieille et bonne noblesse, qui a bien mérité de Dieu et des hommes, M. Ernest Culhiat du Fresnes, vient d'être ravi prématurément à la tendresse de son vénérable père, et à l'affection de tout un peuple qui le chérissait. Ses funérailles ont été un témoignage frappant de l'estime et de la vénération qu'inspire, de nos jours encore, aux populations, un grand nom, qui sait en rehausser la dignité en le parant de l'auréole pure et bien-faisante de la religion. Tous les habitants étaient présents. Les pauvres en particulier, heureux bénéficiaires des incessantes largesses du château, étaient là, les larmes dans les yeux et la prière sur les lèvres. L'assistance à l'office funèbre fut des plus recueillies, et le défunt fut conduit à sa dernière demeure, au milieu d'un deuil profond, emportant avec lui les regrets de tous, et le vœu le plus ardent que son jeune fils soit le digne héritier des vertus de ses ancêtres.

« Le discours suivant était destiné à être lu sur la tombe, par le premier des conseillers municipaux de la commune. Le mauvais état de sa santé l'a mis malheureusement dans l'obligation, au dernier moment, de se faire remplacer pour cette lecture :

« Avant que cette tombe douloureuse se ferme pour jamais, nos cœurs, n'est-il pas vrai, mes chers concitoyens, s'unissent dans un élan irrésistible pour saluer une dernière fois la dépouille mortelle de l'infortuné fils de M. le Maire.

« En vous frappant à la fleur de l'âge, Monsieur Ernest, la mort a porté un de ses coups les plus irréparables. Un père privé au déclin de sa vie de son unique enfant, une commune déçue dans toutes ses espérances, voilà l'œuvre regrettable qu'elle vient d'accomplir ! Nous surtout, qui vous avons connu, nous comprenons bien la perte que nous venons de faire, et ma parole est impuissante à dire cette perte à la génération qui nous suit.

« Digne fils d'une sainte mère, vous eussiez été pour nous, dans l'avenir, non pas un maître dévoué, mais un père plein de tendresse, parce que Mme Jenny de Caux vous avait légué en mourant sa foi de chrétienne et son cœur d'héroïne de la charité. Plus heureuses que nous, d'autres populations ont bénéficié des sages exemples et des généreuses libéralités, dont vous aviez puisé le sentiment sur les genoux maternels. Pour nous, qui seuls avons le droit de vous posséder, vous ne nous laissez que des larmes ! Et, lorsque passant préside ce lieu où vous reposez, notre cœur nous redira votre nom, un cruel regret accompagnera ce souvenir, et notre unique consolation nous sera en penser, que votre bonne mère, qui vous aimait tant, était fatiguée de vivre sans vous dans le Ciel !

Car, nous ne pouvons pas ici accuser la Providence de Dieu nôtre foi de chrétien s'y refusa. Ses desseins, à la vérité, sont insondables, mais nous devons les adorer. D'ailleurs, pour nous reconforter, Dieu ne nous laisse-t-il pas une espérance ? Le noble sang qui coulait dans vos veines, n'a pas tari sa source. Vous avez un fils, Monsieur Ernest, un fils sur lequel votre père désolé va reporter toute son affection, pour lequel il voudra vivre désormais ; et nous, nous avons un jeune seigneur, auquel en ce moment, sur le bord de votre tombe, et à l'instar de nos aïeux, nous jurons amour et fidélité. A celui-ci longue vie et prospérité ! Que sa noble mère, votre veuve éplorée, le forme pour nous. Faste revivre en son cœur vos généreux sentiments ; et que souvent, au 101ⁿ, dans les campagnes enchanteresses de la Normandie, le nom d'Eppe-Sauvage sorte de sa bouche maternelle, afin que la jeune âme de ce fils chéri ne se laisse point séduire par un climat plus doux et des sites plus harmonieux. Du haut des Cieux, en compagnie de votre sainte mère, autrefois notre douce dame, vous l'aideriez dans cette tâche ; vous prierez pour votre fils, vous prierez pour votre père, vous prierez pour votre peuple qui vous pleure ! »

Né le 19 décembre 1844 (jeudi) - Eppe-Sauvage

Décédé le 7 avril 1889 (dimanche) - Sarzeau, Morbihan



Haut-Lieu

Le nommé Théophile Leclercq, âgé de 24 ans, domestique chez M. Bottiaux à Haut-Lieu, s'est tué dimanche, vers neuf heures du soir, en se tirant un coup de fusil dans la bouche.

Ce garçon, qui est originaire du Pas-de-Calais, avait quitté la ferme à deux heures ; ne le voyant pas rentrer, ses maîtres avaient trait leurs vaches eux-mêmes et c'est seulement lundi matin qu'ils ont trouvé le corps dans une pâture au pied d'un cerisier, le pied droit déchaussé pour faire partir la détente. La détonation du fusil n'a été entendue de personne. Leclercq avait, paraît-il, des projets de mariage dont l'insuccès l'aurait porté au suicide.

Acte n°11 de l'état civil de la commune de Haut-Lieu

L'an 1889, le 28 juillet à neuf heures du soir, Leclercq Théophile Emile, âgé de 24 ans, domestique, né à Vaulx-Vraucourt, Pas-de-Calais, célibataire, domicilié à Marbaix, fils d'Emile Auguste et de Mercier Julienne Marguerite, est décédé au domicile de Bottiaux Albert, fermier au lieu dit "la maladrerie".



Trélon

Empoisonnement par les champignons. — Dimanche dernier, le sieur Quiquenpois César, âgé de 40 ans, natif de Fresnes, mécanicien chez M. Clavon, avait ramassé des champignons dans le bois. A sa rentrée, le soir vers 9 heures, la famille se mit à manger la récolte du jour. Vers deux heures du matin la femme, née Marie Pierron, âgée de 28 ans, et le plus jeune de ses enfants, Albert, âgé de 2 ans et demi, se trouvèrent malades. Néanmoins, le père se rendit à sa besogne à l'heure accoutumée.

Malade à son tour, il revint à la maison et fit demander un docteur ; son autre garçon, Fernand, âgé de 11 ans, était malade aussi.

Le poison avait eu le temps de faire son œuvre.

Le petit Albert expirait lundi, à 9 heures du soir. — Mardi matin, la mère était à toute extrémité, le père et Fernand semblaient être également dans un état laissant peu d'espoir. Une fille, âgée de 16 ans (enfant d'un premier lit) se trouvait alors à Anzin, chez sa grand-mère : cette circonstance lui sauve la vie.

Elle est arrivée, mardi matin, à Trélon. Nous apprenons, mercredi matin, que cette nuit vers deux heures, la mère, le père et le fils

Fernand sont morts à moins d'une demi-heure d'intervalle. Les soins que leur prodiguait le docteur Ringuet, appelé trop tard, ne pouvaient plus enrayer la marche du terrible poison.

Les corps seront reconduits à Fresnes.

Acte n°147 de l'état civil de la commune de Trélon

L'an 1889, le 5 aout à 10 heures du soir, Quiquempoix Albert Paul, âgé de deux ans et demi, né à Anzin, fils de César et de Pierron Marie Mélanie, est décédé en la demeure de ses parents, lieu-dit le Gazomètre.

Acte n°150 de l'état civil de la commune de Trélon

L'an 1889, le 7 aout à 2 heures du matin, Pierron Marie Mélanie, âgé de 28 ans, né à Férin le 28 septembre 1860, fille de Rigobert et de Lucie Fruit, épouse de Quiquempoix César, est décédée en sa demeure, lieu-dit le Gazomètre.

Acte n°151 de l'état civil de la commune de Trélon

L'an 1889, le 7 aout à 3 heures du matin, Quiquempoix César, âgé de 40 ans, né à Fresnes le 5 octobre 1848, ajusteur mécanicien, fils de César et de Tellier Séraphine, veuf en premières noces de Cuisinier Adonise Aldegonde, et en secondes noces de Pierron Marie Mélanie, est décédé en sa demeure, lieu-dit le Gazomètre.

Acte n°152 de l'état civil de la commune de Trélon

L'an 1889, le 7 aout à 4 heures du matin, Quiquempoix Fernand, âgé de 12 ans, né à Anzin le 6 aout 1877, fils de César et de Pierron Marie Mélanie, est décédé en la demeure de ses parents, lieu-dit le Gazomètre.

Fin

Petit-Fayt

M. Auguste Rousseaux, maire de Petit-Fayt, vient de se noyer accidentellement dans les circonstances suivantes :

On devait baisser mercredi les eaux de l'helpé-Mineure afin de pouvoir travailler au Pont de Pierre. MM. Bevenot et Rousseau convinrent d'aller tendre un filet pour arrêter le poisson et ils prirent avec eux le sieur Tacq, garçon boucher. Arrivé à la Cuve, M. Rousseaux, qui

était bon nageur, au lieu de faire le tour pour gagner l'autre bord par la passerelle, se déshabilla et entra dans l'eau. A un mètre de la rive opposée, on l'entendit crier « ça ne va plus », puis il se renversa sur le dos. M. Bevenot, qui ne sait pas nager, se mit néanmoins à l'eau et tendit au maire une perche malheureusement trop courte : M. Rousseaux entraîné par le courant disparut. Tacq et le fils Bévenot coururent chercher du secours et ramenèrent le sieur Emile Michel, qui avec sa barque et à l'aide d'un crochet, découvrit enfin le corps de M. Rousseaux. Par tous les moyens possibles ils essayèrent de le ranimer, mais il était trop tard. la submersion remontant à trois quarts d'heure.

M. Rousseaux était âgée de 69 ans et célibataire.

Acte n°11 de l'état civil de la commune de Petit-Fayt

L'an 1889, le 7 aout à 8 heures du soir, Auguste Rousseaux, âgé de 69 ans, rentier, né et domicilié à Petit-Fayt, célibataire, fils d'Isidore et de Marie Watteau, est décédé en sa demeure lieu dit "Le Village".

Fin

Toute copie même partielle est interdite sans autorisation de l'auteur et du responsable de publication.

Responsable de la publication : Alain Delfosse



Association Racines et Patrimoine

<https://www.rp59.fr>

Facebook : Racines et Patrimoine en Avesnois

Demande ou renouvellement d'adhésion 2025

M. M^{me} M^{lle}

Adh N°:

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail :

Site internet http://

Cotisation annuelle : 20,00 €

Cotisation annuelle couple : 30,00 €

Cotisation membre bienfaiteur et association : 30,00 €

Ordre : Association Racines et Patrimoine

Si vous souhaitez faire un virement, vous pouvez demander le code IBAN en envoyant un mail à alain-delfosse@wanadoo.fr

Ci-joint la somme de : € par

☐ chèque bancaire ou postal

☐ espèces

☐ Virement (*)

Je désire être contacté :

- | | | |
|--|-----|-----|
| ◇ pour effectuer le dépouillement partiel ou complet d'une commune | OUI | NON |
| ◇ pour participer à la rédaction de la revue trimestrielle | OUI | NON |
| ◇ Pour participer au recensement des cartes de combattant | OUI | NON |
| ◇ Pour participer à la rédaction d'un livre d'Or | OUI | NON |

A

le

Signature :

Adresse postale de l'association : Alain Delfosse - Association Racines et Patrimoine,
7 hameau des saules, 59131 Rousies

(*) En cas de virement, envoyer le bulletin par mail : alain-delfosse@wanadoo.fr